50e ANNÉE

N° 17.696
DIRECTION & ADMINISTRATION
8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS
8, boulevard des Capucines
LA PUBLICITÉ EST REÇUE
aux Bureaux du Journal,
à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 6 m. 9 m. 1 an
Gironde et limitrophes 23f 24f 45f
France et Colonies 14f 26f 48f
Etranger 18f 35f 65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

1re ÉDITION

JEUDI 16 DÉCEMBRE 1920
Ste ADÉLAIDE
SOLEIL : lev. 7h 35 ; coucher 4h 21
LUNE : P. Q. le 18 ; P. L. le 25

LA BAISSE

Ce que n'avaient pu faire ni les réglementations, ni les réquisitions, ni les ligues, ni les restrictions s'est naturellement produit par la force des choses, par l'abstention des consommateurs et aussi par les exagérations même de la spéculation, qui, prise à ses propres pièges, se lamente aujourd'hui devant les effets d'une baisse qui va se généralisant et nous permet d'espérer sinon la fin, du moins une sensible atténuation des angoisses de la vie chère.

La guerre, en désorganisant la production, provoqua pour toutes les denrées une montée vertigineuse de prix, qui fut facilitée en outre par une foule de mesures improvisées et inopérantes et par l'affolement des consommateurs. Grâce aux allocations qui maintenaient l'aisance dans les petits ménages, les clients achetaient à qui mieux mieux : les uns par prudence, de crainte d'une hausse plus forte; les autres par prodigalité, illusionnés sur leurs ressources par la masse de billets qui leur passaient entre les mains.

Plus s'affirmait l'empressement des acheteurs, plus s'élevaient les exigences des vendeurs, qui, trouvant dans cette hausse constante les sources d'une fortune inespérée, ne songeaient qu'à profiter par tous les moyens de cette merveilleuse aubaine. Ils assaillaient les usines de leurs commandes; ils donnaient à leurs opérations commerciales une ampleur extraordinaire; ils réalisaient des stocks de marchandises parcimonieusement glissées sur les marchés de façon à ne pas entraîner la hausse, mais précieusement entretenus en vue de bénéfices escomptés de jour en jour plus importants.

Les événements se sont précipités en suivant le cours normal des choses. La capacité de paiement des acheteurs a été atteinte et souvent dépassée. Nombre de consommateurs qui avaient résisté à tous les appels ont dû sérieusement songer à restreindre leurs achats. Ceux même qui auraient pu continuer à s'approvisionner comme par le passé, effrayés de la hausse persistante des prix, dont les vendeurs encouragés croyaient pouvoir user indéfiniment, commencèrent enfin à s'abstenir volontairement.

Nous vîmes alors se déclancher un mouvement de baisse qui se traduisit d'abord par un vide significatif dans les grands magasins de détail. Les employés, naguère si occupés, si difficilement accessibles aux demandes des clients, étaient assis pour la plupart, attendant l'acheteur qu'ils sollicitaient avec une complaisance exceptionnelle. Le débit diminuant, les négociants, à leur tour, annulèrent leurs ordres à leurs fournisseurs; les usines durent ralentir leur activité; les transactions s'arrêtèrent dans presque toutes les industries; les stocks préparés pour les gros bénéfices s'ouvrirent pour faciliter les opérations immédiates, et les commerçants avisés comprirent qu'il fallait faire la part du feu et vendre dans des conditions encore acceptables plutôt que s'exposer plus tard à de véritables catastrophes.

Des écriteaux annonçant sur certains articles une diminution de prix considérable apparurent bientôt aux vitrines des magasins. Des complets marqués 600 francs descendirent à 350 francs; d'autres, de qualité inférieure, furent offerts presque aux conditions d'avant-guerre.

Le sucre, sur lequel la spéculation s'était précipitée sans vergogne dès qu'avait pu jouer librement la loi de l'offre et de la demande, est descendu, de septembre à novembre, de 360 fr. à 200 francs. Alors qu'il était introuvable au moment où la vente était subordonnée à la présentation des tickets, il abonde tellement dans tous les magasins que les marchands vous supplieraient presque de les en débarrasser. Le café est passé de 328 francs les 50 kilos à 156 francs; la laine, de 18 fr. le kilo à 9 francs. Une importante baisse s'est manifestée dans le prix des métaux; le coton, le cacao, les cuirs ont subi la même diminution de valeur.

Les produits agricoles eux-mêmes commencent à baisser : l'avoine vaut 60 francs au lieu de 90 francs; sur les marchés du centre, les porcs ont donné lieu à des transactions accusant une diminution considérable par rapport aux prix précédents; les pommes de terre et les haricots ont baissé de 25 %.

Si puissant que soit ce mouvement général, il est loin d'avoir pris son plein développement. Il se heurte encore à de nombreuses résistances, et il s'en faut de beaucoup que la vente au détail réponde partout à la baisse qui s'est manifestée sur les ventes de première main.

Les mercuriales nous apportent chaque jour, par exemple, des indications accusant une forte baisse sur le prix des cuirs, et l'on voit encore dans les vitrines des magasins les chaussures marquées à des prix fantastiques. Il en est de même de nombreux articles qui, logiquement, devraient être vendus à meilleur compte. Aucune atténuation, enfin, ne se manifeste dans la cherté de la viande fraîche, dont les cours ne cessent de monter.

Les consommateurs — les faits récents le démontrent — auront facilement raison de cette résistance et finiront par amener entre le commerce et la production l'équilibre indispensable au rétablissement des conditions normales de la vie, s'ils savent persister, en la coordonnant autant que possible, dans l'abstention qui a été la grande cause du commencement de baisse auquel nous assistons.

Qu'ils aient assez de force de volonté pour porter de vieilles chaussures plutôt que de payer des bottines 150 fr.; qu'ils ajournent à des temps meilleurs toute acquisition qui n'est pas indispensable, ils verront bientôt le prix de ces marchandises descendre au niveau de leur bourse. On a vu avec quelle rapidité les bouchers du Havre, devant l'attitude de la municipalité, ont réduit leurs prix. Que partout les consommateurs sachent suivre l'exemple des Havrais; les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Cette défense énergique contre l'exploitation sera d'autant plus efficace qu'elle sera favorisée par la diminution des prix du pétrole et du charbon qui, en donnant à l'industrie un nouvel essor, développera la production dans toutes ses branches.

Que si on objecte la malheureuse situation des industriels et des commerçants, obligés de vendre à perte et de s'exposer à la ruine, je répondrai ce que disait l'autre jour à la Chambre M. Marcel Gounouilhou, s'adressant aux papetiers : « C'est le lot de tous les industriels. Lorsque la hausse est venue, les papetiers ont bénéficié de tous les avantages. Actuellement, il faut qu'ils aient le courage de se couper une main ou un bras. Il faut qu'ils se disent que, plus ils attendront, plus la situation s'aggravera, et que la tête pourrait y passer. »

Pierre DEVAL.

Le régime du pérole

Un nouveau projet de loi

Paris, 15 décembre. — Le projet de loi du gouvernement sur le régime du pétrole rappelle, dans l'exposé des motifs, l'importance prise récemment révélée par la guerre du pétrole, facteur à la fois de la vie économique, de la défense militaire et de la sûreté intérieure du pays et montre que la France a vécu jusqu'à présent dans l'étroite dépendance de ses alliés. Le projet s'inspire de la double idée de respecter la liberté du commerce et de sauvegarder l'indépendance future de notre ravitaillement. Le projet écarte toute idée de régie ou de monopole intérieur. Le retour à la liberté du commerce allègera les charges qui pèsent sur le consommateur et favorisera le développement de nouvelles initiatives. Toutefois, à revenir en cette matière à la liberté commerciale complète, la France s'exposerait à devenir la vassale des puissances détentrices du pétrole, qui déjà se disputent son marché. Comme sa vie économique, sa puissance militaire seraient entre leurs mains. De là la nécessité d'avoir une politique nationale du pétrole. Cette politique viserait les buts suivants : posséder en tout temps les stocks suffisants pour faire face à toutes les nécessités militaires et intérieures, développer en France et aux colonies la production du pétrole, favoriser la création d'une flotte-citerne nationale, rédifier l'industrie du raffinage.

En échange de la liberté qui leur est rendue, les producteurs devront, proportionnellement à leurs importations, participer au développement de cette politique nationale. Bref, « le commerce en gros de l'importation et du raffinage des produits du pétrole sera exercé en vertu d'une autorisation préalable délivrée par le ministre des travaux publics. » C'est l'article premier du projet.

L'article 2 contient les dispositions suivantes :

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions auxquelles cette autorisation sera accordée et spécialement le concours qui devra être apporté par les bénéficiaires au développement d'une production française du pétrole, d'une flotte-citerne battant pavillon français et d'une industrie du raffinage sur le sol national. Les producteurs de pétrole, les importateurs et industriels bénéficiant de l'autorisation devront déclarer chaque mois leurs existences, et le ministère des travaux publics fixera pour chacun la quotité du stock de réserve. Des sanctions seront prévues au cas de non-observation des clauses de la loi.

La vente des tabacs

Paris, 15 décembre. — M. Ignace, député de la Seine, avait déposé, ces jours derniers, une demande d'interpellation au ministre des finances sur le caractère illégal de l'autorisation donnée à certains commerçants de vendre du tabac. Nous apprenons que M. François-Marsal a depuis lors retiré cette autorisation.

30 crémiers en correctionnelle

Le ministère public dénonce l'âpreté au gain cause de la vie chère

Paris, 15 décembre. — Trente-six crémiers étaient inculpés, hier, devant la 10e chambre correctionnelle de la Seine, de spéculation illicite sur les beurres :

« Ce n'est pas notre faute, disaient certains inculpés, si nous vendons à des prix excessifs : nous vendons cher parce que nous sommes forcés d'acheter cher. Nous aussi, nous sommes victimes de la spéculation. »

Et, un témoin ayant ajouté qu'on ne trouvait pas de beurre à acheter, si ce n'est à des prix exorbitants :

« Savez-vous pourquoi vous n'en trouvez pas ? s'écria le président Richard. Eh bien ! je vais vous le dire. C'est qu'on fait sortir le beurre de France. Dans les neuf premiers mois de cette année, il en est sorti 9,778 quintaux métriques !... Alors, on retire des réserves les beurres qu'on y a entassés, et on en demande les prix qu'on veut ! »

De son côté, M. le substitut Rolland, dans un remarquable réquisitoire, fit observer que si la cherté de vie tient à des causes dont quelques-unes sont inéluctables, elle provient aussi pour une bonne part de l'âpreté au gain qui s'est déchaînée depuis quelque temps. « Certains producteurs, a-t-il dit, ont donné le signal. Mais les producteurs n'ont pas tardé à être suivis par les détaillants, et ceux-ci ont également leur part de responsabilité. »

Le jugement sera rendu à une audience ultérieure.

La liquidation des créances sur les sujets ennemis

Paris, 15 décembre. — Par un arrêté qui paraît ce matin au « Journal officiel », l'Office des biens et intérêts privés est autorisé à recevoir jusqu'au 15 mars 1921 les notifications des créances dont le règlement doit être opéré par l'intermédiaire des Offices de vérification et de compensation institués par l'article 296 du traité de Versailles.

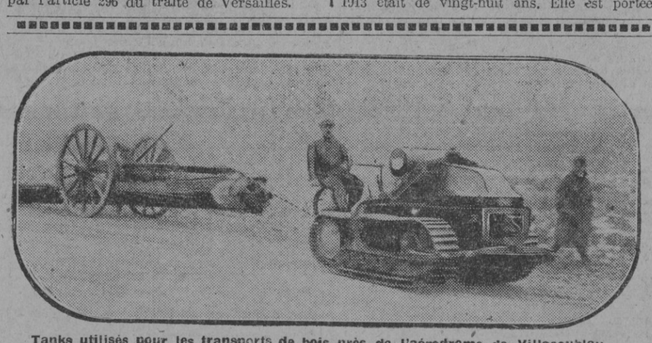

Tanks utilisés pour les transports de bois près de l'aérodrome de Villacoublay
Photo ROLL.

Vers le service de dix-huit mois

Le projet de loi militaire sur l'organisation et le recrutement de l'armée a été déposé sur le bureau de la Chambre

Deux ans de service pour les classes 1920 et 21
Dix-huit mois à partir de la classe 1922

Paris, 14 décembre. — Au cours de ses séances tenues à l'Elysée le samedi 11 et le lundi 13 décembre, sous la présidence de M. Millerand, le conseil supérieur de la guerre a examiné en dernière lecture les projets de lois militaires déposés aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

L'organisation générale de l'armée

Le premier de ces projets vise l'organisation générale de l'armée. Elle repose sur la division du territoire national en vingt régions militaires et en subdivisions de région établies d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation.

Chaque région possède des magasins dans lesquels se trouvent les armes et les munitions, les effets d'habillement, d'armement, de harnachement, d'équipement et de campement nécessaires aux éléments de toutes armes à mobiliser dans la région.

L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire. Elle est constituée en corps de troupes des différentes armes et formations de services. Les unités formées avec des indigènes des colonies et pays de protectorat peuvent entrer dans la composition de l'armée active. Les corps de troupes français ou indigènes stationnés en France ou dans l'Afrique du Nord sont groupés pour le commandement en temps de paix en deux grandes unités de toutes armes : la division et le corps d'armée. La répartition des troupes et leur groupement sont établis de manière que les limites des commandements coïncident avec les limites des régions militaires.

Deux commandements distincts sont organisés en temps de paix sur l'ensemble du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord : le commandement territorial, le commandement des grandes unités. Les attributions du commandement territorial comprennent le recrutement, l'administration des réserves, la préparation militaire, le maintien de l'ordre et la sécurité du territoire. Les attributions du commandement des grandes unités s'étendent à toutes les questions concernant l'instruction, le service intérieur, la discipline intérieure, l'administration des corps de troupes et des services qui y sont afférents. Bien qu'étant d'ordre essentiellement distinct, le commandement territorial et le commandement d'une grande unité peuvent être confiés au même titulaire. Chaque région militaire est commandée par un général de division qui peut être pourvu simultanément du commandement d'une grande unité.

Chaque corps d'armée est commandé par un général de division qui a sous ses ordres un état-major, les commandants de l'artillerie, du génie de l'aéronautique et des chars de combat. L'exercice de ce commandement ne crée d'ailleurs aux généraux de division qui en ont été investis aucun privilège ultérieur de fonctions dans leur grade.

En temps de guerre, le nombre des corps de troupes et des grandes unités peut être augmenté selon les exigences de la défense nationale jusqu'à concurrence des ressources en hommes fournies par les vingt plus jeunes classes soumises aux obligations militaires. Les grandes unités peuvent être groupées en armées et les armées en groupes d'armées. Une partie des corps mobilisés peut être constituée en réserves générales comportant des commandements spéciaux.

Des corps spéciaux peuvent être formés avec les hommes des réserves désignées pour y servir par leur profession dans la vie civile et être utilisés soit aux armées, soit à l'intérieur. Ils jouissent de tous les droits des belligérants et sont assujetis aux règles du droit des gens.

Les militaires de l'armée territoriale sont destinés en principe, en cas de mobilisation, à fournir les troupes nécessaires au service de l'arrière, les troupes de garnison de la zone de l'intérieur et le personnel nécessaire à la mobilisation administrative, économique et industrielle. Toutefois, en cas de nécessité, les territoriaux des plus jeunes classes peuvent entrer dans la composition d'unités utilisées à la défense du territoire concurremment avec les unités actives.

Les militaires de l'armée territoriale, lorsqu'ils sont mobilisés, sont d'ailleurs soumis aux lois et règlements qui régissent les militaires de l'armée active et leur sont assimilés pour les allocations et les prestations de toute nature.

Aucunes modifications n'ont été apportées aux règles d'incorporation des jeunes soldats, ainsi qu'aux règles concernant la libération des hommes de l'armée active.

Le projet indique encore le droit au commandement des officiers de l'armée active, de la réserve, et de l'armée territoriale et précise dans ses derniers paragraphes que les officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale de toute origine peuvent, en temps de guerre, accéder à tous les grades de la hiérarchie militaire.

Le recrutement

Le projet de loi sur le recrutement de l'armée pose en principe que la durée du service actif sera réduite à dix-huit mois à partir de la classe 1922, sous la réserve que d'ici là certaines mesures, telles que l'augmentation du nombre des engagés et rengagés, l'accroissement des troupes indigènes et l'emploi de la main-d'œuvre civile, seront réalisées.

Sous ces réserves, la classe 1922 et les classes suivantes, qui seront incorporées par moitié en avril et octobre de l'année dans laquelle les jeunes gens auront vingt ans, ne feront que dix-huit mois. Pour réaliser la transition du service de trois ans au service de dix-huit mois, les classes 1920 et 1921 devront faire deux ans de service.

En 1923, le nombre des militaires de carrière servant au delà de la durée légale du service devra atteindre 80,000 à 100,000 hommes, officiers non compris, soit de 30,000 à 50,000 hommes de plus qu'à l'heure présente. L'armée indigène devra être complétée à un effectif de 30,000 hommes, soit 10,000 de plus qu'à l'heure actuelle. Les employés civils susceptibles de remplacer des militaires dans les emplois des services et corps de troupe devront être recrutés. Lorsque ces mesures auront produit leur plein effet, et seulement à cette époque, il sera possible de diminuer le contingent d'une demi-classe (125,000 hommes environ), ce qui réalisera le service de dix-huit mois.

C'est sous ces conditions formelles que le Conseil supérieur de la guerre a donné son adhésion au projet.

DUREE DES OBLIGATIONS MILITAIRES DANS LES RESERVES

La durée de service fixée par la loi du 7 août 1913 était de vingt-huit ans. Elle est portée maintenant à une durée totale de trente ans. La catégorie de la réserve de l'armée territoriale est supprimée. Les hommes passeront dans la territoriale à l'âge de quarante ans. De ce fait, les ressources de l'armée seront augmentées de deux classes. Il n'y aura plus de sursis, mais des affectations spéciales prévues dans le plan de mobilisation.

Plus de traitements ou de salaires, mais des allocations et des prestations.

Les affectés spéciaux sont à la disposition du gouvernement même en temps de paix. Pour que l'encadrement du temps de guerre soit assuré par les cadres civils du temps de paix, les affectés spéciaux recevront des grades appropriés à leur état sans assimilation avec ceux de l'armée.

ENCOURAGEMENT AUX FAMILLES NOMBREUSES

L'appelé appartenant à une famille de quatre enfants vivants aura droit à 15 jours de permission supplémentaires; celui d'une famille de cinq, à 30 jours. L'appelé appartenant à une famille de six enfants vivants sera envoyé en congé dans ses foyers au bout d'un an de service au cours duquel il aura droit à 30 jours de permission. Au cours de son dernier semestre de service, il sera rappelé pour une période n'excédant pas un mois. Celui d'une famille de huit enfants sera renvoyé au bout de six mois après avoir eu 15 jours de permission. Au cours de l'année de service qu'il passera dans ses foyers, il sera rappelé pour des périodes n'excédant pas deux mois au total.

Un chef de famille appelé, père d'un enfant, sera traité comme un appelé appartenant à une famille de six enfants. Le réserviste, à la naissance d'un enfant, passera dans la classe de mobilisation inférieure à la sienne. Le réserviste père de quatre enfants vivants passera de droit et définitivement dans la territoriale.

OFFICIERS DE RESERVE

Des sursis d'incorporation pourront être accordés à la jeunesse intellectuelle; mais, en revanche, ces jeunes gens devront contracter un engagement de trois ans et devront devenir officiers de réserve. Les jeunes gens justifiant d'une certaine instruction pourront être admis à devancer ou à retarder l'appel en contractant un engagement de deux ans et devenir officiers de réserve dès leur deuxième année de service.

ETRANGERS

En cas de guerre, les étrangers âgés d'au moins 17 ans peuvent être autorisés à contracter un engagement pour la durée de la guerre au titre d'un corps quelconque dans l'armée.

PERIODES D'INSTRUCTION

Le nombre et la durée des périodes d'exercices des réservistes ne seront plus précisées; elles n'excéderont pas au total huit semaines pour les hommes de troupe et six mois pour les officiers, en conciliant les exigences de l'instruction et les nécessités économiques.

Les réservistes habitant les pays limitrophes de la Méditerranée devront accomplir leurs périodes dans les corps de troupe les plus rapprochés de leur résidence et ne seront plus dispensés de ces périodes comme jadis.

FRANÇAIS D'OUTRE-MER

Les Français habitant les autres colonies et les créoles rentrant dans le droit commun et sont astreints au service militaire sous certaines conditions précisées par la loi.

PERMISSIONS

Au cours de la durée du service actif, le nombre des jours de permission est fixé à 90 par an, y compris les dimanches et jours fériés.

L'AVIS DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

Paris, 15 décembre. — Le ministre de la guerre avait demandé à l'Académie de médecine à quel âge il convenait d'incorporer les jeunes soldats et quand devait se faire cette incorporation. Hier, le rapporteur, M. Léon Bérard, a proposé en séance d'indiquer l'âge de vingt et un ans comme le plus favorable, sans cependant que celui de vingt ans soulève des objections décisives. La différence n'est pas considérable entre les deux et relève surtout de facteurs individuels.

La commission estime qu'il est souhaitable que l'incorporation ait lieu en une fois, à la fin d'avril.

Une longue discussion s'est engagée sur ces conclusions. M. Vincent a préconisé l'incorporation à vingt ans. M. Sieur a demandé que l'incorporation se fasse en deux fois : 15 avril et 15 septembre. Il estime, en outre, que pour les colonies il ne conviendrait point d'y envoyer de soldats ayant moins de 25 ans. M. Delorme insiste sur la nécessité de perfectionner le fonctionnement du service de santé.

M. ANDRÉ LEFÈVRE ne démissionne plus

Paris, 15 décembre. — De source officieuse, ont fait déclaré que les bruits qui ont couru, et d'après lesquels M. André Lefère aurait manifesté l'intention de donner sa démission de ministre de la guerre, sont dénués de fondement. M. André Lefèvre, qui avait interrompu sa cure à Vichy, pour le dépôt des projets de loi militaires, compte la reprendre incessamment.

D'autre part, on déclare qu'en nommant le chef de son cabinet militaire, le général Penet, au commandement du 20e corps, M. André Lefèvre n'a fait que sacrifier au désir de cet officier supérieur d'être replacé à la tête d'un commandement actif.

LE CHOMAGE

DANS LA REGION LYONNAISE

Lyon, 14 décembre. — Le chômage sévit intensément à Lyon et dans la région. Cependant on perçoit déjà quelques signes de reprise. Dans la soierie, en général, on travaille quarante heures par semaine; dans l'industrie du coton on prévoit une prochaine reprise; la lingerie, la chemiserie, la bonneterie sont dans le marasme car l'acheteur s'abstient. Dans la chaussure, il y a 60 % de chômeurs. Les stocks sont considérables dans le vêtement et la confection; on compte 80 % de chômeurs.

La situation est pire encore dans la métallurgie où, même les spécialistes, même les ingénieurs de l'Ecole centrale chôment; on signale pourtant des reembauchages dans les usines de mécanique générale à des salaires réduits. Dans la teinture et apprêt, la durée du travail hebdomadaire reste limitée à trente heures pour éviter des licenciements. Chez les tullistes, 700 ouvriers chôment.

Dans la voiture on travaille quarante heures. Les camionneurs et ouvriers des transports sont atteints par l'arrêt général des affaires. Les corporations du bâtiment sont peu touchées.

Aujourd'hui, jour de neige, de nombreux chômeurs ont été embauchés par la ville pour les travaux de voierie.

Constantin est parti pour Athènes

LE PALAIS ROYAL A ATHENES — Photo Rol

Dans les médaillons : le roi Constantin et la reine Sophie

Lucerne, 14 décembre. — Après un séjour de vingt-six mois à Lucerne, le roi de Grèce est parti avec toute sa famille et sa suite un peu après vingt heures, par le train ordinaire du Gothard. Une centaine de curieux se trouvaient à la gare. Des fleurs ont été remises au souverain.

Genève, 14 décembre. — Le roi Constantin a fait parvenir à M. Motta, président de la Confédération helvétique, un télégramme de remerciments pour l'hospitalité dont, pendant plus de trois ans, il a bénéficié sur le sol suisse.

L'Incendie de Cork

L'enquête officielle accuse les sinn-feiners

Londres, 15 décembre. — L'enquête relative à l'incendie de Cork, faite sur les lieux par le général Strickland, s'est terminée hier. Le gouvernement déclare avoir des preuves que les incendies étaient préparés par les sinn-feiners. Néanmoins, on remarque que les forces de police auxiliaire ont reçu l'ordre de quitter la ville de Cork, et que le général Tudor a publié un ordre enjoignant à la police de s'abstenir à tout prix de représailles. Il n'est permis d'incendier un bâtiment que lorsqu'il a directement servi à un attentat contre les forces de la Couronne (sic).

Un coup de main audacieux à Dublin

Londres, 15 décembre. — Un coup de main des plus audacieux a été exécuté à Dublin par les sinn-feiners. Vers neuf heures, quatre agents de la police auxiliaire se rendaient en automobile au bureau de poste pour y recueillir la correspondance destinée à leur détachement. Mais à peine les sacs de lettres avaient-ils été placés dans la voiture, que des coups de feu retentissaient et qu'une grenade faisait explosion tout près de l'automobile. Les quatre agents, s'abritant derrière le véhicule, répondirent pendant quelques minutes le feu de leurs assaillants; puis, trouvant sans doute la place trop dangereuse, ils rentrèrent se réfugier dans le bureau de poste. A ce moment, six sinn-feiners arrivèrent en courant mirent la voiture en marche et réussirent à gagner la campagne sans être inquiétés.

Les travaillistes anglais et l'Irlande

Londres, 15 décembre. — Le parti travailliste, réuni à la Chambre des communes, a adopté une résolution acclamant la déclaration faite par M. Lloyd George le 10 décembre, dans laquelle il a exprimé les bonnes dispositions du gouvernement en vue d'aboutir à une trêve en Irlande et l'espoir que les sinn-feiners accepteront l'offre gouvernementale. La résolution regrette la mise en vigueur de la loi martiale, parce que cette mesure est de nature à mettre en danger les perspectives de la paix.

Il a ensuite été donné lecture d'un télégramme envoyé par la commission d'enquête travailliste qui se trouve actuellement à Cork, qui précise que les incendies de Cork sont l'œuvre des forces de la Couronne, et déclare que des preuves à l'appui de ces assertions seraient données au cas où les témoins recevraient des garanties quant à leur sécurité.

La campagne de lord Derby

Il montre M. Lloyd George « trop anglais ».

Liverpool, 15 décembre. — Parlant à l'issue d'un banquet donné en son honneur, lord Derby a déclaré avoir la ferme conviction que la garantie de la paix du monde réside dans le maintien en temps de paix de l'unité de vues et de l'étroite coopération qui a existé entre la Grande-Bretagne et la France pendant la guerre. Après avoir rendu hommage aux éminents services rendus par M. Lloyd George pendant la guerre et à la Conférence de la paix, l'orateur a déclaré qu'il estime que le premier ministre est peut-être un peu trop anglais :

« Partout où se trouve soulevée une question de mandat, a dit lord Derby, M. Lloyd George répand de l'encre rouge, notre couleur nationale, sur le point en question et dit : Cela est anglais. »

L'alliance franco-anglaise

Londres, 15 décembre. — Le correspondant diplomatique de l'« Evening Standard » écrit qu'une haute personnalité lui a déclaré, au sujet du bruit qui a couru de la formation d'une triple alliance entre la France, l'Italie et la Grande-Bretagne : « Du côté britannique, on n'a fait allusion à aucune négociation et encore moins entamé aucune négociation en vue de la conclusion d'une telle alliance. »

L'Angleterre va encourager financièrement l'aviation civile

Londres, 15 décembre. — Au cours de la discussion des crédits supplémentaires pour l'aéronautique, M. Winston Churchill a dit à la Chambre des communes qu'il compte pouvoir, dans le projet de budget de l'année prochaine, ouvrir un chapitre de crédits pour venir en aide à l'aviation civile et commerciale. Celles-ci se trouvent dans une situation difficile, et il est de la plus haute importance pour l'avenir des services aéronautiques militaires et navals de faire, l'année prochaine, des efforts pour encourager l'aviation civile. Cette dernière constitue, d'ailleurs, un nouveau moyen de transports pour le commerce et les voyages. Elle transforme du tout au tout la situation dans l'univers, et, grâce à elle, la guerre deviendra impossible.

Les fiançailles du prince de Galles démenties

Londres, 14 décembre. — Le ministre du Danemark à Londres a déclaré que les bruits de fiançailles entre le prince de Galles et la princesse Marguerite étaient inexacts.

« La France doit rester en Syrie » dit le général Gouraud

Strasbourg, 15 décembre. — Le général Gouraud a fait, devant plus de deux mille auditeurs, une conférence sur l'œuvre coloniale de la France. Exposant son point de vue sur notre rôle en Syrie, il a dit, notamment :

« Vous savez tout l'attachement que les populations catholiques de l'Orient n'ont cessé de porter à la France dans le passé, et qui s'est manifesté par des exemples héroïques pendant la guerre. Les Libanais furent d'une fidélité qui s'apparente à celle de nos compatriotes alsaciens et lorrains. Comme ici, nous ne trouvons pas seulement là-bas des sympathies agissantes, mais encore des promesses de concours économiques qui ne sont pas négligeables. Les Syriens seront de précieux collaborateurs de la renaissance de leur amie la France. Il faut donc que nous restions là-bas et que nous leur apportions l'ère de paix qu'ils souhaitent. Sans doute, cette paix n'est pas encore acquise. Le nationalisme turc, les troupes de Kemal tentent des efforts dans des secteurs d'accès facile. Mais tout ceci ne modifie en rien l'œuvre d'ensemble. »

UNE NOTE ALLEMANDE sur l'incident de Cuxhaven

Berlin, 15 décembre. — La « Gazette de Berlin à 8 heures » annonce que le gouvernement allemand a remis à l'Entente une Note relative à l'incident de Cuxhaven. Cette Note déclare qu'il résulte de l'enquête que le commandant de la forteresse a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter ce regrettable incident. Les coupables ont été punis disciplinairement.

La Note rappelle à ce propos que le meurtre d'un marin allemand par un matelot anglais deux jours après l'affaire de Scapa-Flow est resté jusqu'ici impuni, le coupable ayant été acquitté par le conseil de guerre anglais.

La question des anciens câbles allemands

Washington, 15 décembre. — Un « modus vivendi » applicable jusqu'au 15 mars prochain et basé sur la continuation de l'état de choses actuel, est intervenu tard lundi dans la soirée au sujet de la répartition des câbles allemands. La Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon ont donné leur adhésion à cette solution. Seule la France a, jusqu'ici, refusé son assentiment.

N. B. — Les Etats-Unis s'opposent au transfert pur et simple à la France, à l'Angleterre, à l'Italie et au Japon des anciens câbles allemands, et demandent leur internationalisation. Ils menacent les puissances dont les câbles atterissent aux Etats-Unis de s'opposer à cet atterrissement. La France et le Japon ont, jusqu'à présent, maintenu leur point de vue.

L'accord sur le tonnage pris aux Allemands

LA FRANCE GARDE LES 430,000 TONNES QU'ELLE AVAIT EN GERANCE

Londres, 15 décembre. — Deux questions fort importantes pour l'avenir de notre marine marchande viennent d'être résolues par MM. Bignon et Thoumyre. A la suite de conversations tenues ces derniers jours avec les représentants de la Grande-Bretagne, il a été entendu que la France garderait en « propriété définitive » la totalité du tonnage ex-ennemi qu'elle avait en gérance temporaire, soit 430,000 tonnes environ.

Au pays des Soviets

Vers la militarisation intégrale

Stockholm, 15 décembre. — Trotsky a prononcé devant les agriculteurs de Moscou un discours avouant l'antagonisme qui existe entre l'armée rouge et le reste de la population, antagonisme que la nouvelle organisation militaire actuellement à l'étude devra effacer. Cette organisation tend tout simplement à pousser encore plus loin la militarisation des centres industriels et à étendre l'instruction militaire obligatoire depuis l'adolescence jusqu'à l'âge de 50 ans. Trotsky a ajouté que l'armée rouge sera diminuée de moitié. En réalité, grâce au maintien de presque toute la population mâle sous les drapeaux, l'armée bolcheviste sera plus nombreuse que jamais.

La Russie soviétique propose la paix aux Etats Slaves

Zurich, 14 décembre. — Un radio de Moscou annonce que le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, M. Tchitcherine, a adressé aux gouvernement des Etats slaves : Yougo-Slavie, Bulgarie et Grèce, une Déclaration disant que malgré les sympathies croissantes des masses populaires envers la Russie soviétiste, les gouvernements de ces pays prêtent leur aide aux débris des bandes de Wrangel, qui se préparent à une nouvelle agression contre la République des Soviets. Tout en protestant contre ces prétendus procédés, M. Tchitcherine exprime sa certitude que tous ces malentendus pourraient être aplanis si des relations normales et continuelles étaient établies entre la Russie soviétiste et les pays slaves, et par conséquent il propose de procéder immédiatement aux négociations de paix.

Un avion Londres-Paris capote au départ de Londres

Quatre morts

Londres, 14 décembre. — Un grand avion du service Londres-Paris, qui quittait à midi l'aérodrome de Cricklewood, a heurté un arbre. L'appareil a pris feu et capoté.

Londres, 14 décembre. — Les morts dans l'accident du grand avion qui faisait le service régulier de voyageurs entre Londres et Paris sont au nombre de quatre. Ce sont le pilote, le mécanicien, un négociant anglais et un passager, M. Van der Elst, demeurant à Paris.

Les survivants sont deux Anglais et deux Italiens. Un des Italiens, M. Alexandre Bona, est un aéronaute de Turin. Il était accompagné de son compatriote M. Curioni.

Ces deux passagers italiens, au moment où l'aéroplane heurtait le sol, ont brisé le mica d'une fenêtre de la cabine, mais quand M. Curioni a passé la tête à travers l'ouverture, les flammes lui ont brûlé le visage. Les deux Italiens ont alors brisé le mica de la fenêtre opposée, et M. Bona a sauté d'une hauteur de 15 pieds, tandis que M. Curioni se glissait le long d'une aile de l'appareil et sautait plus loin. Pendant ce temps, l'un des passagers survivants avait ses vêtements en flammes.

L'appareil ne renfermait que six passagers. Sur ces six passagers, deux sont sains et saufs, deux ont été légèrement brûlés et les deux autres sont morts.

L'appareil avait quitté l'aérodrome de Londres quelques minutes avant midi et avait mis le cap sur le sud, lorsque, passant au-dessus de Golders-Green, dans le voisinage de l'aérodrome, il a heurté la branche supérieure d'un chêne, à 300 mètres environ de la gare du chemin de fer souterrain de Golders-Green, derrière la dernière maison de cette localité.

Après le choc, l'aéroplane continuant sa route est venu s'écraser sur la toiture et contre le mur d'une autre maison, puis finalement est tombé dans le jardinet de cette maison, y creusant une énorme excavation, après avoir démoli une palissade en bois et la soullarde de cette maison.

En moins d'une demi-minute, l'appareil, qui mesurait 80 pieds de long, était une masse de flammes qui s'élevaient à une hauteur énorme.

Grave accident de chemin de fer en Alsace-Lorraine

17 MORTS, 25 BLESSÉS

Strasbourg, 15 décembre. — On signale un très grave accident de chemin de fer aux environs de Forbach. Cet accident se serait produit dans les mêmes circonstances que celui d'Armentières : il y aurait dix-sept morts et vingt-cinq blessés, dont douze grièvement.

Encore un tamponnement

Saint-Germain-des-Fossés, 14 décembre. — Un train de voyageurs se dirigeant sur Moulins a été tamponné en gare par une rame de wagons de marchandises en manœuvre. Plusieurs voyageurs ont été contusionnés. Les dégâts matériels sont importants.

Au secours !

La brutalité des mœurs et le mélange des valeurs ont réduit la politesse au rang des « souvenirs » qu'on catalogue dans les musées. Les nouveaux riches mettent un point d'honneur à accuser leur ignorance ici comme ailleurs. Ils s'habituent à traiter les mots de notre langue comme leurs gens. Ils font école, et le doux parler de France devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, surtout dans la langue française...

Certains n'en prennent pas aisément leur parti. Une campagne s'organise à ce sujet dans la presse, qui n'en est pas, hélas ! à son premier sacrilège. M. Saint-Saëns, qui s'intéresse à tout, vient d'adresser à ses confrères de la Société des gens de lettres un billet où il les supplie de prendre la défense de notre belle langue française, car, dit-il, « elle me paraît en danger si l'on ne vient pas à son secours; des ennemis l'assaillent de toutes parts ! »

M. Saint-Saëns ne parle pas pour ne rien dire. Il précise. Il met le doigt sur la plaie.

« Je ne parlerai que pour mémoire des mots affreux que les commerçants, encouragés, incités même par l'Administration, infligent à leurs produits, les inventant à cet effet; ces mots n'auront pas droit de cité dans la langue. Mais ne pourrait-on leur faire comprendre que s'il y a des ellipses qui ne manquent pas d'élégance, comme tout laine, tout soie, il en est d'autres, comme cousu main, cousu machine, qui en manquent complètement; que l'on doit dire en face du théâtre, et non en face le théâtre, comme ils écrivent souvent ? »

M. Saint-Saëns déplore les ravages de l'anglomanie mal comprise et la tendance « qui s'accentue de plus en plus de substituer au génitif de la langue française celui de la langue anglaise qui lui ressemble si peu... On n'écrit plus Hôtel Moderne, *mais* Modern Hôtel; *heureux adjectif, si pour être plus anglais on ne l'affuble pas d'une apostrophe, et l'on n'écrit pas* Modern' Hôtel... *N'est-il pas ridicule d'écrire Hp ce qui se prononce* chevaux ? *Ne sait-on pas que l'immense majorité ne connaît pas les mots* Horse power ? »

*Ne dites pas que M. Saint-Saëns est un louangeur du temps passé, « laudator temporis acti ». Il a toujours été, à toutes les périodes de sa carrière, du côté des es

La Chambre termine la discussion générale sur le nouveau régime des chemins de fer et vote le passage aux articles

M. Loucheur demande que la convention gouvernementale soit remaniée

M. Le Trocquer défend éloquemment son projet et en souligne les avantages

Photos Henri MANUEL.

Paris, 14 décembre. — *La Chambre a terminé mardi après-midi la discussion générale du projet qui institue un nouveau régime des chemins de fer, après avoir entendu deux remarquables discours : l'un de M. Loucheur, l'autre du ministre des travaux publics. Les orateurs ont eu le souci de ramasser en des exposés concis toute leur argumentation; le premier a demandé au ministre de remettre sur le chantier la convention qui, d'après lui, peut servir de base à un bon projet. L'Assemblée, sans paraître convaincue par l'argumentation de l'orateur, a cependant vivement goûté la précision financière et technique de ce discours, qui a pris un caractère politique lorsque M. Loucheur a fait allusion à la nécessité de réaliser l'accord des classes par l'accession à la propriété de tous les salariés.*

Le ministre des travaux publics a déclaré avec modestie qu'il n'avait pas la prétention d'avoir fait œuvre parfaite, mais a-t-il dit, si on a critiqué, ce qui est facile, personne n'a soumis à la Chambre une formule plus heureuse. La Chambre ne peut pas consentir à ne rien faire sous prétexte que le mieux serait peut-être possible.

Le ministre a, d'ailleurs, avec une éloquence tout à fait persuasive, démontré que la convention serait fort avantageuse pour l'Etat, pour les usagers des chemins de fer et surtout pour la prospérité économique du pays.

Le passage à la discussion des articles fut ensuite voté à une grande majorité, puis M. Léon Blum a commencé la défense du contre-projet socialiste.

La Chambre tiendra une séance exceptionnelle mercredi après-midi pour continuer le débat.

Paris, 14 décembre. — La Chambre poursuit ce matin la discussion du nouveau régime des chemins de fer. Au début, il y a bien une vingtaine de députés dans la salle. La parole est donnée à **M. Chassaigne-Goyon** (Seine). Mais celui-ci, après quelques phrases qu'on n'entend pas, se déclare indisposé et demande une suspension. Le président suspend alors la séance pendant dix minutes.

A la reprise, **M. Chassaigne-Goyon** remonte à la tribune, mais on l'entend à peine. Lui aussi trouve trop compliquée l'attribution des primes. Le système de M. Loucheur, constitution d'une Compagnie fermière et attribution de 250,000 actions de travail au personnel, lui semble préférable.

M. Dior (Manche) s'occupe spécialement de la variation des tarifs. Cette variation a une importance considérable pour notre industrie; elle aggrave la crise actuelle. Il ne faudrait faire varier les prix que d'une manière uniforme pour les différentes catégories de transports.

M. Lobet (Marne), ancien cheminot, socialiste, déclare que les syndicalistes cheminots tels que lui poursuivent plutôt la socialisation que la nationalisation des chemins de fer. Il se plaint que le personnel n'ait pas été consulté pour l'élaboration de la convention.

M. Lobet soutient qu'avec la convention, les actionnaires continueront à faire la loi aux obligataires : 2 milliards d'actions seront représentées dans le conseil de direction, alors que 19 milliards d'obligations ne le seront pas. De plus, la garantie d'intérêt est remplacée par un véritable salaire donné aux Compagnies sans restitution des avances en fin de concession. Pour la désignation des délégués du personnel au conseil supérieur, mieux aurait valu une disposition légale qu'une promesse ministérielle de les prendre parmi les élus de ce personnel. N'est-ce pas un manquement à la parole donnée lors de la dernière grève ? (Exclamations et bruit.) En augmentant les tarifs en garantit des dividendes aux Compagnies sans remboursement, on sacrifie encore l'intérêt public à l'intérêt privé. (Applaudissements à l'extrême gauche.) La prime ne donnera pas plus de 100 francs à chaque cheminot : il ne faut donc pas compter sur les primes pour stimuler le travail des agents.

M. Tilhet : A Bordeaux, le rendement mensuel des ateliers, qui était de 15 à 18 locomotives par mois, est tombé à trois ou quatre après la fâcheuse suppression du travail à la tâche. Une enquête s'impose à ce sujet. (Applaudissements.)

Avant la disparition de l'autonomie des Compagnies, **l'abbé Lemire** tient à venir rendre hommage à la direction et au personnel de la Compagnie du Nord, qui a permis aux populations de vivre pendant la guerre, et, depuis, à ce personnel qui, devant les nécessités pressantes des régions libérées, a refusé de se mettre en grève. (Vifs applaudissements.) L'abbé Lemire, entre autres observations, demande l'intercommunication électrique entre les trains pour éviter des accidents. Il espère qu'une certaine autonomie sera laissée aux Compagnies.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue l'après-midi la discussion du projet établissant un nouveau régime des chemins de fer. C'est **M. Loucheur** qui prend la parole. L'ancien ministre ne reprend pas son contre-projet comme base de discussion, les modifications apportées à la convention par le gouvernement présentant des avantages incontestables. Cette convention peut servir de base à une réorganisation générale. Le projet du gouvernement fait du ministre le directeur général des chemins de fer. La convention a ainsi un caractère nettement étatiste.

Le moyen de réaliser la coordination, c'est la fusion financière des réseaux, c'est la solution qui s'impose. En retour des énormes avantages consentis aux Compagnies, on pouvait demander cette fusion à celles-ci. Or, nulle part cette convention, on ne voit un frein mis à la hausse des tarifs. Pour la première fois, on voit ajuster les tarifs aux dépenses. On a dit : la prime peut intéresser les Compagnies à exploiter le plus économiquement possible. Mais les primes ne seront pas un frein aux dépenses, tous les réseaux devant en profiter quel que soit le résultat de leur exploitation.

M. Loucheur n'admet pas qu'on fasse cadeau aux Compagnies des intérêts des dettes d'avant-guerre, qui atteignent 600 millions. Quant aux dettes de guerre remises aux Compagnies, elles se chiffrent par 2 milliards 600 millions. L'orateur critique le paiement en capital du matériel roulant trois mois après le rachat. Mieux vaudrait payer en annuités. Il n'admet pas qu'on donne aux Compagnies le droit d'exiger le rachat.

M. Loucheur, en arrivant à la question du personnel, dit qu'il faut opposer l'accord des classes à la lutte des classes et le réaliser autrement que par des paroles. (Vifs applaudissements.) Ou la lutte des classes avec la dépossession, dit l'ancien ministre, ou l'accord des classes avec l'accession à la propriété. (Vifs applaudissements.) Il s'agit de décider si oui ou non nous sommes résolus à cette accession. (Vifs applaudissements.) On vous parle de révolution, nous sommes pour l'évolution. (Applaudissements.)

Il s'agit du sort de 450,000 travailleurs des chemins de fer, et qu'apportons-nous pour eux ? Le conseil supérieur ? On en a fait un organe consultatif. La prime ? Elle ne sera pas de 100 fr., mais de 25 fr. par ouvrier en 1921. La vérité est qu'il faut établir l'action de travail. Les Compagnies disent qu'elle n'est pas prévue par leurs statuts. Les statuts avaient-ils prévu un cadeau de 3 milliards aux Compagnies ? Ces actions de travail n'ont rien de révolutionnaire. Pourquoi ne pas les réaliser ?

M. Loucheur s'étonne que dans ce projet on n'ait pas prévu le régime du réseau de l'Etat et celui de l'Alsace et de la Lorraine. Allons-nous continuer à nous trouver devant un déficit annuel de ce réseau ? Mieux vaut recourir à une régie intéressée de ce réseau avec participation de l'Etat et du personnel aux bénéfices et leur représentation dans le conseil d'administration. Cette régie pourrait être exercée par le Syndicat des chemins de fer de ceinture constitué par les Compagnies actuelles.

En revenant aux tarifs, M. Loucheur demande que les dépenses des Compagnies soient basées sur leurs recettes, et qu'on n'augmente pas ces tarifs sans révision de la loi de 1920 sur les tarifs. Il n'y a pas urgence à voter cette convention, le crédit des Compagnies étant assuré par les conventions de 1883. Il y a, au contraire, intérêt à la remettre sur le métier. Et nous allons stipuler pour quarante ans au moment où la valeur du franc est si mobile. (Vifs applaudissements.)

La Chambre a la plus vive sympathie pour le ministre, et M. Loucheur, qui l'a vu à l'œuvre dans cette négociation, ne lui ménage pas son admiration. (Applaudissements.) Mais que cette convention fasse honneur à la Chambre, je ne le crois pas, conclut le député du Nord, qui obtient un grand succès.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, répond aux précédents orateurs par le tableau des progrès réalisés dans les chemins de fer depuis l'armistice. Ainsi, on décharge 40,000 wagons par jour au lieu de 13,000 en 1919; mais les palliatifs ne suffisent plus. C'est dans leur ensemble qu'il faut réorganiser les réseaux.

Après un historique des chemins de fer, le ministre déclare qu'il s'efforcera de faire disparaître les erreurs du passé, notamment au sujet de la liaison des réseaux et des voies d'eau.

La réorganisation doit s'accomplir avec le concours du personnel, cette collaboration souhaitée par M. Loucheur. C'est pourquoi le ministre prend sa responsabilité du système des primes, qui doit être un acheminement vers « l'action de travail ». Le ministre repousse le rachat à cause du respect des contrats et pour ne pas entrer dans la voie contentieuse. Il ne voit pas la régie ni par l'Etat ni par un comité, selon la formule de M. Blum.

L'affermage au groupement actuel ou à un autre groupement serait une expérience qui ne pourrait tenter que ceux qui y chercheraient un débouché à leurs industries. Et, en ce cas, le ministre préfère la formation d'un trust puissant qui accaparerait toutes les forces circulatoires du pays. Il préfère l'établissement d'un cartel entre tous les réseaux français, qui laisse à chacun sa liberté d'action dans l'union.

Le ministre expose, une fois de plus, le fonctionnement du conseil supérieur, qui, devant être consulté sur tout, a un pouvoir réel. De par les conventions actuelles, le ministre n'avait aucune sanction à sa disposition, sauf le rachat. Dans la nouvelle convention, le ministre aura le pouvoir d'exécution d'une mesure repoussée par les Compagnies. Au point de vue technique, le ministre a le droit d'exécution d'office. En matière commerciale, il a le droit de réduire les tarifs.

Le ministre conclut : « Gardez-vous de la formule du « Toujours mieux », qui a empêché la réalisation de tant de réformes. Le gouvernement et les commissions compétentes ont pris leurs responsabilités. Je demande à la Chambre avec instances, en votant la convention, de me donner cet instrument qui conditionne le relèvement économique de la nation. (Vifs applaudissements.)

La discussion générale est close. Le passage aux articles est voté par 422 voix contre 153.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

Le **président** lit l'article premier, qui approuve la convention passée le 20 novembre 1920 entre le ministre des travaux publics et les commissions de chemins de fer pour l'exploitation de leurs réseaux.

M. Léon Blum (socialiste) commence à défendre son contre-projet, d'après lequel l'Etat français reprend à compter du 1er janvier 1921 pour les assurer au bénéfice exclusif de la collectivité nationale, l'exploitation et la gestion des grands réseaux de chemins de fer.

M. Léon Blum ne pense pas que le nouveau régime supprime le déficit annuel. Le report des bénéfices des Compagnies excédentaires aux Compagnies déficitaires, était permis par les conventions de 1883, et l'Etat était remboursé de ses avances en fin de concession. Le gouvernement devrait régler la situation des Compagnies non par un contrat, mais par une loi.

La seule chose nouvelle de la convention c'est le statut d'organisation, c'est une loi que M. Claveille nous promettait, chaque semaine, à la fin de ses discours.

L'orateur n'a pas confiance dans une coordination aussi compliquée que celle établie par la convention. La coordination, les Compagnies ne la réaliseront que si elle leur est imposée non par un conseil où elles ont la majorité, mais par un pouvoir du dehors. Or, les pouvoirs du ministre ne sont pas augmentés par cet accord; ils sont, en réalité affaiblis et non fortifiés, à cause du conseil supérieur.

Ou le réseau français sera exploité comme un réseau unique, et alors il faut renoncer aux Compagnies; ou le réseau sera confié aux Compagnies, et alors il faut renoncer à l'unification. Si vous voulez que les réseaux soient mis à la hauteur des besoins du pays, il faut que les Compagnies disparaissent.

L'opération du rachat n'est nullement impossible. M. Blum le démontrera demain après-midi, ainsi que la Chambre le décide par 344 voix contre 261.

La séance est levée à 7 h. 5. Prochaine séance demain à quinze heures.

Avant la fin de la séance, le gouvernement avait déposé sur le bureau de la Chambre les nouveaux projets militaires.

Le Sénat a commencé la discussion sur l'amnistie

Paris, 14 décembre. — Au début de la séance, **M. Boudenoot,** vice-président, qui préside, prononce une allocution pour féliciter, au nom du Sénat, M. Léon Bourgeois, d'avoir reçu le Prix Nobel de la Paix, en 1920.

Au nom du gouvernement, **M. Lhopiteau,** garde des sceaux, associe le gouvernement à l'hommage adressé par l'Assemblée à son président. (Vifs applaudissements.)

Légion d'honneur et médaille militaire

On aborde la discussion du projet de loi prorogeant de trois mois les effets de la loi du 15 juin 1920, instituant une promotion spéciale au titre des services de guerre dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

M. Chabert dit que dans l'application des lois précédentes, il a été fait une part trop restreinte aux militaires de la réserve.

D'autre part, la circulaire du 24 juin dernier a donné lieu à des abus. La sous-commission d'examen des titres comprend huit membres de l'armée active et quatre de la réserve. Cette proportion n'est pas équitable. La composition et le fonctionnement de la commission Fayolle ont également provoqué des critiques justifiées. Chacun apprécie la haute conscience du général Fayolle, mais il ne peut pas tout voir ni tout contrôler. Les bureaux ont trop de tendance à s'ériger en maîtres.

En terminant, l'orateur fait appel au ministre de la guerre pour qu'il soit tenu compte des réclamations et doléances concernant la répartition des décorations.

Le commissaire du gouvernement répond que la commission Fayolle a examiné jusqu'au 1er novembre 45,000 dossiers; 22,000 ont été retenus pour la Légion d'honneur et la médaille militaire, dont 4,000 pour les officiers de l'active et 7,200 pour la réserve au titre de la Légion d'honneur. Une autre commission examine les titres des grands blessés, qui sont presque tous de la réserve ou de la territoriale.

M. Hervey, rapporteur, dit que les observations de M. Chabert doivent être retenues. Il est malheureusement fatal, en effet, qu'il y ait des erreurs et des omissions.

Le projet est ensuite voté.

L'Amnistie

On passe à la première délibération sur le projet d'amnistie.

M. Poulle, rapporteur, expose et indique les points sur lesquels la commission sénatoriale est en désaccord avec la Chambre. Ces désaccords sont peu importants. Le projet voté par la Chambre visait les infractions fiscales. A cet égard, la commission du Sénat a estimé que la situation financière lui interdisait d'user de clémence vis-à-vis des contribuables récalcitrants, sauf les cas où l'intérêt de l'Etat ne serait pas réellement en jeu.

D'autre part, ajoute le rapporteur, nous avons pensé qu'il n'était pas possible d'amnistier les crimes contre la patrie commis pendant la guerre. De même, nous n'avons pas cru devoir user d'indulgence en ce qui concerne les fraudes dans les déclarations des bénéfices de guerre et la spéculation illicite. C'est assez que profiteurs de guerre et mercantis étalent un luxe insolent. Il serait excessif que ceux d'entre eux ayant commis des infractions caractérisées ne subissent pas le châtiment qu'ils méritent. (Très bien ! Très bien !)

M. Poulle continue en disant qu'en ce qui concerne l'ensemble des infractions de droit commun le commission sénatoriale a réduit les textes votés par les députés; c'est ainsi qu'elle refuse d'amnistier les violences contre les magistrats, la violation du secret professionnel, les soustractions frauduleuses et les délits de recel. Elle n'admet pas notamment que les pilleurs de gare bénéficient du pardon.

Pour ce qui est des infractions d'ordre militaire, la commission sénatoriale a tenu à se montrer aussi large que possible, principalement à l'égard des combattants. Elle a d'une manière générale accepté les décisions de la Chambre, sauf cependant pour ce qui touche les attaques à main armée d'une sentinelle, les pillages avec violence et les destructions de comptabilité ou d'archives militaires.

La Chambre a admis l'amnistie de tous les délits commis jusqu'au 14 juillet 1920 par les militaires mobilisés pendant trois mois dans une unité combattante. La commission sénatoriale demande que le délai soit étendu de trois mois à six mois, et de stipuler que l'amnistie ne saurait être accordée pour l'avenir, comme cela résulte du vote de la Chambre. De même, la commission sénatoriale propose de limiter au passé l'effet amnistiant accordé par les députés aux citations à l'ordre du jour et autres récompenses militaires.

La commission limite également l'application de la disposition relative à la suspension des peines.

Le rapporteur en arrive à la question des déserteurs et des insoumis. « Il nous a paru impossible, déclare M. Poulle, d'amnistier les déserteurs devant l'ennemi. » (Très bien. Très bien.) Quant aux autres déserteurs, ceux passés à l'étranger, la commission sénatoriale est d'avis d'être très large en leur faveur.

Pour les déserteurs à l'intérieur, elle distingue entre ceux dont la désertion a pris fin à la suite d'une arrestation et ceux dont elle a pris fin à la suite d'une livraison volontaire. Enfin, elle propose d'user d'une indulgence particulière vis-à-vis des militaires qui postérieurement à leur désertion ont combattu bravement.

En ce qui touche les mutineries, M. Poulle s'exprime en ces termes : « Pour les mutineries de 1917, nous avons considéré que dans bien des cas la participation à ces regrettables événements n'était pas sans explication, sinon sans excuse, de la part de soldats désillusionnés à la suite de l'échec de l'offensive d'avril. Les mutineries ont donné lieu à 98 condamnations, dont 70 à mort (avec 25 exécutions). Le ministère de la guerre n'a pu nous fournir d'indications précises sur le nombre des condamnés qui sont encore en cour d'exécution de leur peine. (Exclamations.) J'espère qu'il sera en mesure de nous les apporter avant la fin de la discussion actuelle.

» Pour ce qui est des mutineries qui se sont produites dans notre armée navale au cours de 1919, ce fut comme une bourrasque qui fondit sur des équipages qui pendant toute la guerre s'étaient admirablement conduits : quatre condamnations capitales furent prononcées; aucune ne fut exécutée. En tout, il y eut 102 condamnations. A l'heure actuelle, il n'y a plus que vingt-cinq condamnés en cours d'exécution de peine. Sauf pour les embaucheurs, les instigateurs de la révolte, nous vous demandons de vous montrer généreux, cela sans crainte d'être taxés de faiblesse.

» Le nombre des condamnations prononcées par les cours martiales et les conseils de guerre spéciaux s'est élevé à 600 sur 900 poursuites. On s'est montré particulièrement sévère à l'endroit des détrousseurs de cadavres. Si c'était juste en principe, il y a eu malheureusement des exagérations. Des condamnations extrêmement graves, voire illégales, ont été prononcées pour des faits sans importance réelle. D'autre part, de malheureux innocents ont été condamnés à mort et exécutés. La commission sénatoriale n'a cependant pas admis la revision de plein droit de ces condamnations. Elle propose de laisser à la Cour de cassation le soin de se prononcer sur cette revision. »

M. Poulle termine en demandant au Sénat d'adopter le texte de la commission sénatoriale, qui n'est ni trop large ni trop restrictif. (Applaudissements.)

M. de Monzie, qui parle ensuite, dit qu'en limitant l'effet de la loi du 11 mars 1920, on a voulu exclure de l'amnistie les grévistes du 1er mai. Or, la répression des événements du 1er mai a abouti à la condamnation de secrétaires de Syndicats, contre lesquels on ne pouvait établir qu'une participation personnelle aux manifestations délictueuses. Il en a été ainsi, notamment à Bordeaux.

L'Angleterre, ajoute l'orateur, négocie avec les Irlandais révoltés d'hier. Ne pouvons-nous amnistier les grévistes d'il y a six mois ? Ne soyons pas les nouveaux riches de la paix sociale !

En terminant, M. de Monzie demande que la loi d'amnistie s'applique aux actes accomplis jusqu'à sa promulgation.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

La question des Armements

La France réserve sa liberté d'action mais elle a nettement affirmé à Genève les directives de sa politique

Genève, 15 décembre. — *Les deux séances tenues hier par l'Assemblée de Genève compteront parmi les plus importantes au point de vue de la politique française. L'attitude ferme, énergique et franche adoptée par le représentant de la France dans la question des armements pouvait en fin de journée provoquer des commentaires divers; mais il n'y avait qu'une voix pour reconnaître que la France avait joué franc jeu et mis l'Assemblée en face de réalités. Toute la thèse française, on l'a vu par le compte rendu et dans le discours substantiel prononcé par M. Léon Bourgeois, cette thèse, personne dans l'Assemblée ne l'a contredite. C'est un premier fait à noter. Lorsque M. Léon Bourgeois a fait observer que la situation des budgets militaires des différents pays n'est pas un critérium suffisant pour qu'on puisse imposer une règle commune dans la question des armements, aucun contradicteur ne s'est levé, et lorsqu'il a énoncé cette vérité de fait que les puissances neutres n'ont pas vu détruire leur matériel de guerre alors que les puissances belligérantes ont à reconstituer le leur, sans quoi la partie ne serait plus égale, on a bien senti que la raison était du côté de la France. On fut avec elle encore lorsque M. Léon Bourgeois émettait cette autre vérité que les budgets des divers Etats ne sont pas établis sur une base commune, les uns comprenant un budget des colonies ou des protectorats, les autres les excluant. Personne non plus n'a rien opposé à l'argument français tiré de l'état des changes qui empêche toute comparaison. La majorité de l'Assemblée s'est prononcée autrement que la France. Ce n'est pas à dire que cette majorité pensat autrement. Il est des puissances moins libres que la France à l'égard de leurs opinions publiques qui se sont séparées à regret de la délégation française; d'autres qui ont du faire état des opinions particulières de certains de leurs délégués, d'autres, enfin, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont voté les résolutions que parce qu'elles avaient revêtu en dernière analyse le caractère d'un vœu. La France l'a dit nettement par la bouche de M. Léon Bourgeois. Elle n'a pas attendu la séance d'aujourd'hui pour entrer dans la réduction des charges militaires. La décision prise la veille par le conseil supérieur de la guerre constitue la meilleure réponse à ceux qui voudront exploiter contre elle le vote de Genève.*

Genève, 14 décembre. — L'assemblée aborde ce matin la question des armements. M. Ficher (Grande-Bretagne), rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission et des résolutions proposées à l'assemblée.

Ces résolutions sont au nombre de trois :

Par la première, la commission prie instamment l'assemblée de déclarer qu'elle est fermement convaincue du grand avantage que présenterait pour la civilisation un sévère contrôle de commerce des armes, et d'inviter le conseil à proposer aux gouvernements de ratifier sans retard les conventions relatives au trafic des armes signées à Saint-Germain le 10 septembre 1919.

Par la deuxième résolution, la commission propose à l'assemblée de prier le conseil de mettre immédiatement à l'étude le grave problème de la réduction des armements.

La troisième résolution envisage les mesures qui pourraient, dès maintenant, être prises pour réduire les armements.

La commission invite, notamment, l'assemblée à prier le conseil de soumettre à l'examen des gouvernements la proposition d'accepter l'engagement de ne pas dépasser, pendant les deux années fiscales qui suivront le prochain exercice, le chiffre global des dépenses militaires navales et aériennes prévues pour cet exercice, sous réserve qu'il sera tenu compte :

1° De toute contribution d'effectifs, de matériel de guerre, d'argent, recommandée par la Société des nations pour l'exécution des obligations prévues à l'article 16 du pacte ou dans les traités enregistrés par la Société;

2° De toute situation exceptionnelle qui sera signalée au conseil de la Société des nations.

Après une intervention de M. Barne, qui salue le premier effort tenté pour la réduction des armements, M. Bourgeois apporte l'adhésion de la France à la limitation des armements. La France est entrée dans cette voie par sa marine et par la réduction proposée du service militaire. Mais M. Bourgeois fait les plus expresses réserves touchant la résolution proposée par la commission à propos de l'obligation générale imposée à tous les pays de ne pas augmenter pendant les deux prochaines années leur budget militaire. Les budgets militaires ne sont pas considérables. M. Bourgeois verrait volontiers se poursuivre une étude pour rendre ces budgets comparables. La France comme l'Angleterre réserve toute sa liberté d'action touchant la résolution proposée.

L'état de l'Europe est tel que personne n'oserait demandé aux puissances qui ont la garde de la paix une limitation prématurée de leur puissance militaire. La France votera l'ensemble des propositions sous la réserve que M. Bourgeois vient d'indiquer.

Genève, 15 décembre. — Dans sa séance de mardi après-midi, l'Assemblée, après avoir entendu MM. Lange (Norvège), Poullet (Belgique) et Fischer (Grande-Bretagne), qui tous recommandaient le vote des résolutions sur les armements, il fut proposé par MM. Bourgeois et Fischer que le programme relatif à la non augmentation des budgets de la guerre dans les deux prochaines années fût considéré comme un vœu et non comme une résolution. « S'il en était autrement, la France, dit M. Léon Bourgeois, repousserait la résolution. »

M. Schanzer (Italie) et M. Barnes (Grande-Bretagne, ne partagent pas le point de vue de MM. Bourgeois et Fischer. M. Barnes fait observer que ce paragraphe constitue le seul point vraiment sérieux des propositions de la commission. On voit alors M. Balfour s'efforcer d'endoctriner son voisin. M. Barnes, à son banc, Lord Robert Cecil exprime les mêmes réserves que MM. Schanzer et Barnes, et regrette que la France refuse son vote à cette partie de la résolution, et il demande à M. Bourgeois pour le moins de s'abstenir. A quoi M. Bourgeois répond que dans une question de cette importance l'abstention n'est pas possible.

Si l'attitude de la délégation était interprétée demain comme une résistance de la France aux vœux de l'Assemblée, l'orateur élèverait une protestation publique contre cette interprétation.

M. Hymans, président de l'Assemblée, prend alors la parole et propose de transformer le paragraphe E touchant l'obligation de ne pas dépasser pendant les deux années fiscales prochaines le chiffre actuel du budget militaire en un simple vœu. Le texte de ce paragraphe est donc modifié de la façon suivante :

« En attendant le plein effet des mesures concernant la réduction des armements prévue à l'article 8 du pacte, l'Assemblée émet le vœu que le conseil soumette à l'examen des gouvernements la proposition d'accepter l'engagement de ne pas dépasser pendant les deux années fiscales qui suivront le prochain exercice le chiffre global des dépenses militaires, navales et aériennes prévu pour cet exercice. »

M. Schanzer, délégué de l'Italie, demande que le vote ne soit point secret, mais ait lieu par appel nominal, afin de faire connaître l'opinion des votants. La discussion est close, et on adopte à l'unanimité les résolutions dont le texte a été donné. Quant au paragraphe E, il est soumis à un scrutin par appel nominal. Trente-sept pays prennent part au scrutin. Le Brésil, le Chili, la France, la Pologne, la Roumanie, la Grèce et l'Uruguay votent contre, les autres pays votent pour.

Le Banquier Frézouls est arrêté

Paris, 14 décembre. — M. Warrain, juge d'instruction, a fait arrêter M. Frezouls, le banquier de la rue Moncey, cet après-midi, dans son cabinet, sous l'inculpation d'abus de confiance.

En effet, une nouvelle plainte a été déposée aujourd'hui par M. Lambert en 150,000 francs de détournements. Cette plainte s'ajoute à celle de M. Demaze, dont on a déjà parlé.

Pendant l'interrogatoire de M. Frezouls à la police judiciaire, il a été établi qu'il est, au cours de sa randonnée pédestre, rentré chez une bijoutière de Choisy-le-Roi pour lui proposer l'achat de son chronomètre, mais l'affaire ne fut pas conclue.

Il ne reste plus qu'un point à établir pour éclaircir les dires de l'inculpé : c'est celui concernant l'affaire de mulets faite par Frezouls avec un nommé Brunel, de Dijon, lequel lui aurait donné, au cours du rendez-vous à Melun, les 523,500 francs qui lui ont été dérobés.

Une commission rogatoire va être envoyée à cet effet au parquet de Dijon.

M. FREZOULS AVAIT-IL DE L'ARGENT SUR LUI

Paris, 14 décembre. — Le défenseur de M. Frezouls, Me Robert Bos, a remis au juge une note manuscrite trouvée dans les papiers de son client par sa propre famille, dans laquelle sont mentionnées des indications d'après lesquelles une somme de 521,595 francs lui a été volée en chemin de fer, ce qui justifierait la plainte à propos du même fait que M. Frezouls a portée au parquet la veille de sa disparition.

D'autre part, dans ces mêmes papiers, on a découvert des indications remontant à 1918, où M. Frezouls expose qu'en vendant des mules d'Espagne en Italie, il a gagné également une somme de 521,000 francs, sur laquelle il eut à remettre 89,000 francs à la Banque à titre de commission.

UN EXPERT EST NOMMÉ

Paris, 14 décembre. — Le juge a désigné un expert, M. Poirrier, qui va être appelé à examiner la comptabilité du Crédit international et colonial et à établir sa véritable situation, M. Frezouls ayant assumé la création complète de la banque.

LA FAMILLE RÉCLAME L'INTERDICTION DE M. FREZOULS

Paris, 14 décembre. — La famille a décidé d'entamer une procédure aux fins d'obtenir l'interdiction judiciaire de M. Frezouls et Me Wateau, avoué, a adressé une requête dans ce sens au président du tribunal civil. On annonce en outre la nomination d'un administrateur judiciaire.

L'ACTIF DÉPASSERAIT LE PASSIF

Paris, 15 décembre. — A la Banque internationale et coloniale, on déclare que la situation financière est en ce moment l'objet d'un examen minutieux de la part des administrateurs aidés de conseils juridiques et de financiers. Il est impossible jusqu'à plus ample informé de donner des chiffres, mais il apparaît, d'après des vues d'ensemble, que l'actif dépassera le passif. Le caissier de cet établissement explique que s'il a refusé au premier plaignant de l'affaire, M. Desmazes, le remboursement du chèque de 3,000 fr. qu'il avait tiré sur lui-même, c'est que l'administrateur délégué ayant disparu dans des circonstances inexplicables, il croyait de son devoir de ne pas accorder de remboursement avant que la situation très spéciale dans laquelle se trouvait la banque du fait de cette disparition ne se soit éclaircie. Quant aux 150,000 fr. réclamés par M. Lambert, on croit dans l'entourage de M. Frezouls que les récépissés de cette somme se trouveraient dans un coffre-fort que l'ancien gouverneur des colonies possédait en commun avec une personnalité bien connue dans la haute banque et dans les milieux coloniaux. Cette personnalité est absente de Paris.

Enfin l'avocat, au nom de la famille Frezouls, a fourni des renseignements desquels il résulte que la situation de fortune du banquier lui permet de faire face à ses engagements. Il aurait, du reste, trouvé, assure-t-il, tous les concours financiers désirables s'il n'avait pas quitté Paris.

UN EXAMEN MÉDICAL

Paris, 15 décembre. — Au cours de l'interrogatoire qu'il a subi, M. Frezouls ne paraissait pas jouir de ses facultés intellectuelles. Aux questions du juge sur sa gestion d'administrateur du Crédit International, l'ex-inspecteur général des colonies, prostré, n'avait pas l'air de comprendre ce qu'on lui demandait. Comme il est urgent de connaître l'état mental du financier afin d'établir sa responsabilité, le magistrat instructeur a désigné sur-le-champ un médecin aliéniste, le docteur Roubinowitch, qui étudiera la mentalité de l'ex-inspecteur général des colonies, et dira ce qu'il faut croire du récit qu'il a fait de son équipée.

On a dit qu'il pouvait être atteint de « manie ambulatoire » ; or, cette maladie suppose une perte totale de la personnalité. Or, si l'ancien gouverneur s'est présenté dans plusieurs hôtels de la banlieue parisienne sous un faux nom, il paraît dans la plupart des cas avoir établi avec soin de plausibles explications pouvant détourner toute de suite l'attention des hôteliers sur l'état de ses vêtements et le désordre de sa toilette. Il n'avait donc pas perdu tout contrôle de lui-même.

LE TRUST DU CINÉMA

Des documents apocryphes

Paris, 14 décembre. — Les délégués de la Chambre syndicale de cinématographie ont été reçus ce matin par M. Meunier, chef de cabinet du ministre du commerce. Ils venaient soumettre à son examen les lettres attribuées par M. Himmel à l'ex-ministre du commerce, M. Clémentel, et par lesquelles M. Himmel aurait été accrédité auprès de tiers et des représentants publics à l'étranger.

De l'entrevue avec le chef de cabinet du ministère du commerce, il résulte que ces pièces sont apocryphes. D'abord, le libellé même de l'en-tête du papier à lettre est faux. En 1918, le papier à lettre portait comme entête : « Ministère du commerce, de l'industrie, des postes, télégraphes et téléphones », et en dessous : « Cabinet du ministre » ; ensuite, les chefs de cabinet, quand ils signent pour le ministre, apposent d'abord le cachet portant cette mention : « Pour le ministre et par autorisation, le chef de cabinet », et non pas : « Son chef de cabinet ».

Enfin, en ce qui concerne la lettre-circulaire de recommandation aux ambassadeurs et aux pouvoirs publics, elle est également apocryphe, car lorsqu'on recommande quelqu'un à un ambassadeur, on le fait par une lettre personnelle et non par une circulaire. Du reste, ces recommandations passent toujours par la voie du ministère des affaires étrangères. Les lettres publiées sont donc des faux.

En dehors de ces preuves matérielles, M. Meunier a fait ressortir divers arguments, entre autres que la rédaction de ces lettres n'était pas faite dans la forme administrative. Ajoutons, enfin, que M. Clémentel, qui était ministre du commerce à l'époque où les lettres ont été écrites, a démenti catégoriquement avoir donné un ordre quelconque qui, soit directement, soit indirectement, recommandât M. Himmel.

Pour éviter les empoisonnements par les champignons

Paris, 15 décembre. — A l'Académie de médecine, le docteur Azoulay a fait une communication très intéressante sur les moyens d'empêcher les empoisonnements par les champignons, lesquels ont, cette année encore, coûté la vie à de nombreuses personnes. Parmi les mesures préconisées, on peut citer les suivantes :

Exiger que ne soient mis en vente chez les marchands que des champignons dont la non toxicité aura été vérifiée par des experts autorisés, que les pouvoirs publics seront tenus de désigner en chaque localité;

Soumettre les autorités locales à des sanctions graves au cas où des empoisonnements seraient causés par la non observation de ces mesures;

Enseigner obligatoirement aux élèves-instituteurs et aux futurs médecins et pharmaciens à différencier les champignons nocifs des autres; étendre au besoin cet enseignement aux élèves des écoles communales.

REVUE DE LA PRESSE

Toujours les mêmes !

Paris, 15 décembre. — C'est demain que se rencontrent à Bruxelles les experts des alliés et de l'Allemagne pour examiner le problème des réparations, réunion qui doit être suivie d'une autre où, cette fois, siègeront les ministres des finances des pays intéressés. Avant même que la Conférence soit ouverte, l'Allemagne, fidèle avec ténacité à sa tactique, fait de l'obstruction : voilà qu'elle discute le principe même de la réunion des experts, qu'elle prétend être contraire aux arrangements de Spa, et manifeste l'intention de se « réserver » pour la Conférence des ministres des finances :

« On sent, écrit M. Maurice Reclus, de l'« Avenir », de la part du gouvernement du Reich l'intention bien arrêtée non seulement de crier misère et de nous faire entrevoir la banqueroute imminente, mais encore de laisser systématiquement empirer la situation de ses finances publiques pour nous convaincre plus aisément de son incapacité de payer la rançon de ses crimes. C'est là une ruse grossière, une manœuvre cousue de fil blanc, à laquelle nos techniciens ne se laisseront pas prendre. Ce n'est pas au moment où l'état de nos propres finances inspire de si légitimes inquiétudes, que nous pouvons nous laisser donner le change sur la véritable situation de nos déloyaux contradicteurs. »

On s'épuiserait en pure perte à vouloir triompher de la force d'inertie de l'Allemagne, écrit M. Jacques Roujon (**Figaro**) :

« La France ne recevra rien de l'Allemagne tant qu'elle ne manifestera pas par des actes sa volonté d'être payée. A la veille des conversations de Bruxelles et du règlement des réparations, on constate une fois de plus que tout se borne à prévoir des sanctions et des garanties. »

Désarmement

La Société des nations a voté une motion demandant que les puissances prennent l'engagement pendant les deux années qui suivront à ne pas dépasser le chiffre actuel de leurs dépenses militaires. M. Léon Bourgeois s'est refusé, au nom de la France, à entrer dans cette voie, parce que, quelle que soit la force de sa volonté de paix, la France, dans l'état actuel de l'Europe et quand elle assume de plus en plus la lourde responsabilité de défendre les frontières de la liberté, a le devoir et l'obligation de réserver sa liberté d'action et de ne point s'engager pour l'avenir... Seuls la Pologne, le Chili, le Brésil, la Roumanie et la Grèce ont suivi dans son opposition le représentant de la France que M. d'Aral (**Gaulois**) approuve hautement, car :

« Ce n'est pas au moment où l'Allemagne redresse la tête, se dérobe à ses obligations et reconstitue ses forces militaires sous un camouflage insuffisamment dissimulé, ce n'est pas davantage à l'heure où nous avons à refondre notre programme politique en Orient que nous allons, pour satisfaire quelques utopistes dangereux, souscrire à leurs fantaisies. Ce serait une folie et un crime. »

Le pétrole

Le commissaire général aux essences, M. Laurent Eynac, vient de

égra quelques instants après. Sans doute que le match nul intervint pour l'en récompenser.

Le Club Français et le C. A. P. arrivèrent aussi à un résultat nul, encore que Beaudier fût souvent à l'ouvrage. D'un autre côté, les Généraux et Clichy triomphèrent difficilement de Levallois et de Vitry.

En promotion, à part le match nul de l'A. S. Amicale et du Gallia (1 but chacun), il n'y eut aucune autre surprise.

Le classement parisien actuel s'établit donc comme suit :

Première division. — 1. Olympique, 15 points; 2. C. A. Paris, 12 points; 3. Racing C. F., 10 points; 4. Red-Star, 9 points; 5. C. A. S. G., 8 points; 7. Club Français et Clichy, 7 points; 8. Vitry et F. E. C. Levallois, 5 points

Promotion. — 1. A. S. Française, 17 points; 2. J. A. Saint-Ouen, 15 points; 3. A. S. Amicale et Stade Français, 12 points; 5. Gallia, 11 points; 6. U. S. Suisse, 9 points, 7. Choisy, 7 points; Standard, 4 points; P. U. C., 2 points.

* * *

Les Parisiens viennent de soulever une intéressante discussion. Notre confrère « l'Auto » a cru pouvoir annoncer qu'à la suite d'une réclamation formulée par l'A. F. Garenne-Colombes au sujet du joueur Sissingh, de la V. G. A. du Médoc, qui aurait, paraît-il, fait acte de professionnalisme en Angleterre et en Hollande, la F. F. F. A., après enquête, donnera match perdu aux Médocains.

Cette nouvelle a pu surprendre bon nombre de « soccers ». Le joueur et le Club intéressés en ont été les premiers étonnés.

« Je ne comprends nullement cette suspicion, nous a dit M. Henri Gasqueton, président de la V. G. A. M. et de la L. S. O. Sissingh est un jeune Hollandais qui est venu en octobre dernier en France, dans le but d'étudier le commerce de notre pays. D'autre part, il n'a jamais été en Angleterre et comme il n'existe pas de professionnels en Hollande, on ne peut donc lui reprocher d'avoir joué comme professionnel sans vouloir plaisanter.

» Sisingh a simplement pris part, en septembre dernier, dans son pays, à deux matches officiels, jouant pour le célèbre Club « Be Quick ». Arrivé en France, il a de bonne foi, et muni de l'autorisation de son Club, demandé une licence pour la V. G. A. M. Elle lui a été accordée par la F. F. A.

» Mais, avant de lui signer sa licence, on aurait dû, conformément à l'article 41, je crois, des règlements généraux de la 3 F. A., consulter la Fédération de Hollande. Voilà seulement le point à discuter. Or, comme cette dernière aurait tout de suite acquiescé, on eût évité de fâcheuses discussions. »

En fait, un cas semblable, celui de Gaudichon, à Cannes, ayant été déjà résolu sans disqualification, il serait regrettable que le bureau de la F. F. F. A., qui se réunira jeudi soir, prenne une décision éliminant le seul Club qui représente maintenant le Sud-Ouest dans la Coupe de France.

Robert PECQUERY.

FOOTBALL ASSOCIATION
CHAMPIONNAT MILITAIRE

Jeudi, à 14 h. 30, auront lieu les matches mettant aux prises, pour le premier tour du championnat du 18e corps d'armée, les équipes représentatives des différents régiments engagés.

Seuls, les matches 14e d'artillerie contre 34e d'infanterie, et 85e d'artillerie et 18e train, sont remis, le premier, à une date ultérieure; le second, au mardi 21 décembre.

A Bordeaux.

AU JARD-MERIGNAC. — Ecole de perfectionnement des spécialistes d'aviation contre Ecole d'aérostatique maritime.

— 15e dragons contre 7e colonial.

La musique du 7e colonial jouera pendant le match.

Prix d'entrée, 1 fr. Militaires en tenue, entrée gratuite.

A ROCHEFORT. — Sur le terrain de l'Union amicale : 3e d'infanterie contre 57e d'infanterie.

A PAU. — Terrain de Bourbaki : 49e d'infanterie contre 18e d'infanterie.

A TARBES. — 24e d'artillerie contre 16e hussards.

A CAZAUX. — Terrain de l'Ecole : Ecole de tir aérien contre Centre d'aviation maritime.

Nul doute que tous les sportsmen libres jeudi tiendront à aller encourager nos militaires, parmi lesquels, d'ailleurs, se trouvent de nombreux joueurs connus.

Courses à Vincennes

RESULTATS DU MARDI 14 DECEMBRE

Paris, 14 décembre. — Journée très supportable. Les concurrents ont été moins nombreux que de coutume et les favoris ont été particulièrement heureux.

« Roxelane » a dominé le train d'un bout à l'autre du Prix de Limeil. « Rueil », qui était mal parti, est venu à la fin se placer second devant « Romaika », que son allure défectueuse a fait distancer au profit de « Ratine ».

« Queen », partant cette fois avec les autres, a enlevé aisément le Prix de Joinville devant « Quan-Ba » et « Quinte ».

Malgré quelques petites fautes, « Quand-Elle-Veut » a confirmé ses victoires antérieures en battant sans effort « Quassia », « Quimper » et « Ruy-Blas »; celui-ci, mal parti, finissait très fort.

« Quarteron » a fait merveille entre les mains de Guérouit; il n'a pas tourné une oreille et a conservé pendant tout le parcours du Prix de Fontaine-Henri un avantage très net sur « Pacha »: « Oscar », mauvais troisième, n'a pas paru s'accommoder du terrain dur.

« Redon » a gardé le commandement du départ à l'arrivée dans le Prix d'Avignon. « Roi-de-Cœur » a essayé en vain de le remonter; il a dû se contenter de la seconde place, loin devant « Ramelia ». « Reinette » avait perdu toute chance au départ.

Le Prix des Forts est resté à « Ouistiti », dont la victoire sur « Navarin » et « Norrois » a été des plus plaisantes.

A. BERNARDIN.

PRIX DE LIMEIL (trot attelé), 4,000 francs, 2,200 mètres.

1. **ROXELANE** (Courtade) ..... G. 27 50 11 »
à M. H. Prat ..... P. 14 » 6 50
2. **RUEIL** (M. M. Capelle),
à M. E. Panier ..... P. 20 » 13 »
3. **Ratine** (Th. Monsieur),
à M. J Cabrol ..... P. 22 » 14 »

Non placés : Radieuse (Masson), Roi-de-l'Air (Laroulie), Rhéa-Sylvia (Simonard), Relida (L. Boudet), Rafale (Le Boucher), Ribaude (Gougeon), Romaika (V. Cavey), Rodrigue-V (J. Hervé), Rubis (A. Sourroubille), Révolution (Delamare), Reine-d'Or (Bakker). — Durée : 1er, 3 55" 3/5, 2e, 3' 38"; 3e, 3' 39" 3/5. — **Roxelane** (Ivan et Kate) est entraînée par Courtade.

PRIX DE JOINVILLE (trot monté), 5,000 francs, 2,800 mètres.

1. **QUEEN** (A. Méquignon) ..... G. 15 » 8 »
à M. L. Pollet ..... P. 13 » 6 »
2. **QUAN-BA** (A. Forcinal),
à M. Gugenheim ..... P. 19 » 8 »
3. **Quinte** (Leroy) à M. Cavey aîné. — Non placés : Quinolo (J. Poirier), Quérieuse (L. Boudet), Quel-Original (Verzèle). — Durée : 1er, 4' 22" 2/5; 2e, 4' 37" 2/5. — **Queen** (Fred-Leyburn et Herminia) est entraînée par Méquignon frères

PRIX DE GUERET (trot attelé), 5,000 francs, 2,600 mètres.

1. **QUAND-ELLE-VEUT** (Cadichon) .... G. 11 50 6 »
à M. Victor Régis ..... P. 12 » 6 »
2. **Quassia** (Marie), à M. P. Viel ..... P. 100 » 33 50
3. **Ruy-Blass** (Willemsen), à M. F. Monnier. — Non placés : Quimper (J. Méquignon), Quartier-Maître (Lenain), Roseta (Demorissi), Queen-of-Marcigny (Prosper). — Durée : 1er 4' 5 1/5; 2e, 4' 7" 2/5; 3e, 4' 8" 2/5. — **Quarteron** (King et Quenotte) est entraîné par V. Cavey.

PRIX D'AVIGNON (trot monté), 8,000 francs, 2,800 mètres

1. **REDON** (P. Forcinal) ..... G. 23 » 17 »
à M. Gugenheim ..... P. 15 » 9 50
2. **ROI-DE-CŒUR** (Verzèle),
à M. A. Petit ..... P. 22 » 11 »
3. **Ramelia** (M. de Moussac), à M. F. Marin. — Non placés : Rysis (Gougeon), Reinette (A. Méquignon), Fout-le-Camp (B. James). — Durée : 1er, 4' 23"; 2e, 4' 24" 2/5; 3e, 4' 34" 2/5. — **Redon** (Dancourt et Ivraie) est entraîné par Forcinal.

PRIX DES FORTS (trot attelé), 5,000 francs, 2,500 mètres.

1. **OUISTITI** (H. Picard) ..... G. 31 50 21 »
à M. A Chéron ..... P. 12 » 6 50
2. **NAVIRIN** (Verzèle) à M. A. Petit. P. 11 » 5 50
3. **Norros** (Simonard),
à M. Thierry de Cabanes ..... P. 19 » 5 50

Non placés : Blondike (Candellier), Ondée (Defontaine), Kermess (Pentecôte), Passavant (Lannais), Kiririette (J. Sourroubille), Ollie-Dak (Essartial), Kaolin (Buffard), Neptune (Gittons), Nez-Rond (Ockhorst) arrivés. — Durée : 1er, 4' 44" 3/5; 2e, 3' 55" 2/5; 3e, 3' 56" 2/5. — **Ouistiti** (Intermède et Duchesse) est entraîné par H. Picard

BOXE
DEMPSEY DEFEND SON TITRE

New-York, 15 décembre. — Hier s'est disputé pour le championnat du monde toutes catégories, un match de boxe entre le tenant Dempsey et Bill Brennan. Le combat a été acharné. Il a pris fin assez soudainement à la douzième reprise. Dempsey a touché son adversaire d'un coup du droit au cœur et d'un crochet du gauche à l'estomac. Brennan s'est écroulé sur le ring faisant des efforts désespérés pour se relever. Ses efforts furent vains, et il fut déclaré « knock out ». Dempsey avait l'oreille fendue et saignait abondamment.

L'ITALIEN SPALLA BAT RITCHIE

Londres, 14 décembre. — Le poids lourd italien, champion national de sa catégorie, a battu hier l'Ecossais Jack Ritchié par knock out au quatrième round, après avoir constamment dominé son adversaire.

WALTER ROSS BAT LE FRANÇAIS GRASSI

Londres, 14 décembre. — Walter Ross, en excellente forme, a surclassé le Français Auguste Grassi, forçant celui-ci à abandonner au huitième round, pour éviter le knock out.

LE PRINCE DE GALLES REÇOIT CARPENTIER

Londres, 15 décembre. — Georges Carpentier a été reçu par le prince de Galles au palais de Saint-James.

ROUTIS CONTRE CORBIAUX CHAMPION OFFICIEL DE BELGIQUE

Le grand gala de boxe anglaise auquel nous convie le Wonderland Bordelais samedi prochain 18 décembre, à 8 h. 30 du soir, à l'Alhambra, s'annonce comme un gros succès. Routis, la révélation locale, et Corbiaux, champion officiel de Belgique, catégorie poids mouches, nous feront assister à d'angoissantes empoignades, car on doit considérer cette rencontre comme une demi-finale du championnat d'Europe. Albert Lurie et Fernand Deschamps en régiant une fois pour toutes leur vieille rivalité sportive, nous feront apprécier et juger si le poulain de l'écurie Bouen saura s'ouvrir la ligne pour le championnat de France, poids lourds. Ces deux combats sont à eux seuls tout un programme, et si nous ajoutons que quatre rencontres entre les meilleurs de nos régionaux viendront le compléter, la salle de l'Alhambra sera trop petite samedi soir pour contenir tous les fervents du « noble art ».

LE GALA DU P. C. B. AU SKATING-PALACE
(18 décembre)

Nous avons parlé de l'indiscutable intérêt du match Audouy-Maertens; celui qui va mettre aux prises Lajus et Bitche ne lui cède en rien comme intérêt.

Lajus, un de nos meilleurs combattants, a un passé sportif qui s'adorne de victoires sur des hommes de valeur tels que Dupont, Fierds, Smith, Avaullée, Deschamp, Klein, qui a matché Balzac. Lajus, soyons-en sûr, donnera du fil à retordre à son rival Bitche, champion interquartier, interbataillons de Paris 1920, qui est un boxeur avec lequel il faut sérieusement compter. Et pour encadrer ces deux grands matches, Perroud contre Lapierre aîné. Fred Robert, malade, nous vaut cette modification mais cela ne diminue en rien l'intérêt de la rencontre Lapierre et de l'excellent et sympathique Perroud. Maguadex, champion de la Côte d'Argent 1920, contre Courbès, champion de la marine (vingt et une rencontres vingt et une victoires), et, pour compléter ce programme irréprochable, Argost contre Verouilh.

HOCKEY
UN MATCH INTERCLUBS

Le match de hockey disputé au Skating-Palace s'est déroulé devant une assistance nombreuse, heureuse d'assister au plaisir d'une exhibition trop rare.

Les deux équipes nous parurent d'égale force, et c'est par un match nul : 1 but à 1, que la partie s'est terminée. La Coupe offerte par M. Williams Marion et qui doit se disputer en cinq matches entre le B. S. C. et le S. C. B., n'aura donc pas de détenteur jusqu'à la prochaine rencontre, qui aura lieu le jeudi 16 courant.

Nul doute que le succès ne couronne encore cette rencontre, qui promet d'être sensationnelle, si l'on y ajoute qu'l'excellent Marcel Legendre, permissionnaire, qui commandait l'équipe du B. S. C., viendra pour l'occasion renforcer sérieusement ses anciens camarades.

AUTOMOBILE
LE SALON EST RETABLI POUR L'AN PROCHAIN

Paris, 14 décembre. — Nous aurons un salon de l'automobile au Grand-Palais en octobre 1921. Ainsi en a décidé, d'accord avec les autres Chambres syndicales intéressées, la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles dans son assemblée générale. La préparation du salon sera comme d'habitude confiée au comité d'organisation des expositions internationales de l'automobile, du cycle et des sports.

CROSS-COUNTRY
PRIX RAOUL LANGLOIS

Distribution des prix du Prix Raoul-Langlois, dimanche 19, au café Continental, à 10 h. 30 du matin, boulevard du Président-Wilson.

BORDEAUX

Conseil Municipal de Bordeaux

Séance du mardi 14 décembre 1920

La séance est ouverte à 5 h. 15, sous la présidence de M. Philippart, maire.

RELATIONS ENTRE NANTES ET BORDEAUX

Avant la guerre, un train rapide quotidien, tant à l'aller qu'au retour, reliait, de juin à octobre, Nantes et Bordeaux. Le trajet s'effectuait en cinq heures et demie. Aujourd'hui, un train dit express met huit heures et demie pour accomplir le même trajet, et ne circule que trois fois par semaine.

L'insuffisance de ces relations étant préjudiciable aux intérêts de tous ordres qui existent entre les deux villes, le Conseil émet le vœu que le train rapide qui existait jadis soit rétabli dans le plus bref délai dans les mêmes conditions qu'en 1914.

LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ECLAIRAGE

En prévision de la réorganisation du service de l'éclairage, le Conseil avait réduit de 20,000 francs le crédit prévu pour le personnel de ce service. Or, explique le rapporteur, le personnel étant resté le même, il s'ensuit que cette somme est insuffisante. Pour couvrir la dépense, il manque 12,189 fr. 97, que le Conseil vote.

POUR LA FEDERATION DES SOCIETES DE GYMNASTIQUE

Une subvention de 1,800 francs est votée en faveur de la Fédération des Sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire du Sud-Ouest comme participation aux dépenses occasionnées par la fête fédérale de Nice.

REGIE DU POIDS PUBLIC

Sur le rapport de **M. E. Lavertujon**, adjoint aux finances, le Conseil adopte un projet de réorganisation de la régie du poids public et les nouveaux tarifs de ce service.

ABATTOIR ET MARCHE AUX BESTIAUX

Sur le rapport de **M. Richard**, adjoint à la police administrative (première section), est adopté un nouveau règlement de l'abattoir et du marché aux bestiaux de Bordeaux annulant les précédentes dispositions. Les droits de perception sont en même temps modifiés.

POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Un crédit supplémentaire en recettes et en dépenses est voté pour permettre à la régie des pompes funèbres municipales d'assurer le transport de corps de l'extérieur à Bordeaux.

EGLISE DU SACRE-CŒUR

Des lézardes ayant été constatées aux voûtes de l'église du Sacré-Cœur, qui est un bâtiment communal, un crédit de 30,912 francs est voté pour permettre d'entreprendre les travaux nécessaires.

BUDGET DE L'ECOLE DES MUTILES

Le Conseil arrête à la somme de 1 million 103,295 fr. le budget des recettes et des dépenses de l'Ecole pratique et normale de rééducation professionnelle des mutilés et estropiés de Bordeaux pour 1921.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1920

Le budget supplémentaire de l'exercice 1920, arrêté par le maire le 21 mai 1920, présentait, en recettes, 27 millions 540,010 fr. 39 et en dépenses 35 millions 117,186 fr. 13.

Par suite de délibérations postérieures, il a été ajouté des recettes nouvelles s'élevant à 80 millions 743,413 fr. 42 et des dépenses se montant à 72 millions 460,363 fr. 40. Il en résulte que ce budget est fixé comme suit :

Recettes : 108 millions 283,423 fr. 81; dépenses : 107 millions 577,549 fr. 53. Excédent de recettes : 705,874 fr. 28.

Ces chiffres sont approuvés.

Projet de budget pour 1921

Le Conseil aborde l'étude du projet de budget pour l'année 1921.

De nombreux chiffres sont adoptés.

Le traitement du personnel commissionné des bureaux de la mairie qui, en 1919, était de 430,000 fr. est fixé à 1 million 045,000 fr. Celui du personnel subalterne passe de 35,353 fr. 76 à 112,000 fr. et celui du personnel auxiliaire de 15,500 fr. à 32,000 francs. Ces divers crédits sont compris dans le chapitre relatif à l'administration générale dont les dépenses sont arrêtées à 1 million 674,939 fr.

Les crédits affectés à l'organisation et à l'entretien des cimetières et à la régie des inhumations s'élèvent à 2,019,129 francs. Le rapporteur, M. Lizotte, signale l'insuffisance des cimetières actuels et constate que les services municipaux des inhumations fonctionnent dans des conditions qui donnent entière satisfaction aux familles. On doit, dit-il, féliciter M. Nozière, adjoint, et tous ses collaborateurs — en particulier M. Laouilheau — de cette réorganisation.

On adopte ensuite les dépenses suivantes : Contributions, listes électorales, affaires militaires, etc., 238,925 francs.

Etat civil, 60.100 francs.

Instruction publique, 3,622,469 francs. Dans ce total, les dépenses relatives à l'instruction primaire sont comprises pour 2,824,327 francs. La loi du 29 mars 1919 ayant remis dans le droit commun — dans une période de dix années — les villes de plus de cent cinquante mille âmes, en ce qui concerne les traitements des instituteurs, les augmentations relatives à cet article n'intéressent plus le budget municipal. Par contre, les indemnités de logement aux instituteurs et institutrices passent de 150,625 francs à 353,000 francs; le traitement des maîtres auxiliaires et l'inspection des écoles de 55,000 à 173,000 francs, les gages des concierges et femmes de service de 39,000 à 155,000 francs, le matériel des écoles communales élémentaires de 99,999 à 139,000 fr., etc.

L'éclairage de la ville, des voies, jardins, bâtiments municipaux (gaz et électricité) s'élève à 978,966 francs au lieu de 348,466 francs en 1920.

Enfin, les dépenses de la régie municipale de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice par le gaz et l'électricité sont portées au budget des dépenses pour 45,203,000 francs.

La séance est levée à 7 h. 45.

Le Conseil se réunira en séance publique vendredi prochain 17 décembre courant, à 5 heures, pour continuer l'étude du budget.

LA TEMPÉRATURE A BORDEAUX

Observatoire de la Maison Larghi
du 15 décembre

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	4.0	»	»	»
8 heures du matin	4 5	764.0	Pluvieux	N.-N.-E.
Midi	5 5	754.0	Couvert.	Dito.
Maxima du jour	5.0		»	»

Départ de M. le général de Pouydraguin

M. le général de Pouydraguin, se rendant à Paris avant d'aller prendre à Bonn le commandement du 33e corps d'armée, a quitté Bordeaux mardi soir par le train de 10 h. 22.

Ce départ a été l'occasion d'une touchante manifestation de sympathie pour le chef et pour l'homme privé, qui emporte les regrets de tous ceux qui le connaissaient.

MM. Arnault, préfet de la Gironde, accompagné de son chef de cabinet, M. Le Beaube; Philippart, maire de Bordeaux; Thamin, recteur; les généraux Madelon, commandant la division; Farsac, commandant l'artillerie; l'intendant Blondel; Nissen, directeur de l'inscription maritime; le colonel Vincent, directeur du génie; le capitaine de frégate Magnier, commandant de la marine; les directeurs et les chefs de service du corps d'armée; le capitaine Beker, officier d'ordonnance du général; les inspecteurs principaux des Compagnies du Midi et de l'Orléans, des notabilités civiles et de nombreux amis étaient sur le quai de la gare Saint-Jean, renouvelant à M. le général de Pouydraguin leurs sentiments de profonde sympathie.

Très ému de ces témoignages d'affection, l'ancien commandant en chef du 18e corps a exprimé sa gratitude à tous ceux qui l'entouraient, ajoutant que son séjour à Bordeaux laissera dans son esprit et dans son cœur un ineffaçable souvenir.

Le cours du marché de première main

Cours relevés par le service des marchés, halles centrales (Capucins) de Bordeaux, marché du 15 décembre :

Triperie. — Pieds : Veau, 2 fr. 25; mouton, 0 fr. 50, le tout la pièce.

Foie : Bœuf, 9 fr.; veau, 14 fr.; mouton, 7 fr. 50, le tout le kilo.

Volailles et lapins. — Poulets, 12 fr. 50; lapins domestiques, 8 fr. 50; canards, 11 fr. 50, le tout le kilo; pigeons moyens, 9 fr.; gros, 12 fr. 50, le tout la paire.

Fruits. — Pommes grises, 2 fr.; reinettes, 1 à 3 fr.; le tout le kilo. — Oranges, 0 fr. 30 la pièce. — Citrons, 0 fr. 25 la pièce.

Légumes verts. — Choux pommés : petits, 4 fr.; moyens, 8 fr.; gros, 14 fr., le tout la douzaine; navets : petits, 0 fr. 30; moyens, 1 fr.; gros, 1 fr. 50, la douzaine; poireaux : petits, 1 fr 50; moyens, 2 fr.; gros, 4 fr. 50, le tout la douzaine; choux de Bruxelles, 2 fr. 40 le kilo; salsifis : petits, 1 fr. 50; moyens, 2 fr.; gros, 2 fr. 75, le tout la botte; carottes : maraîchère, le kilo; laitues, 2 fr. 50; choux-fleurs : petits, 4 fr.; moyens, 20 fr.; gros, 40 fr., le tout la douzaine.

Poissons. — Anguilles : Petites, 2 fr. 50; moyennes, 7 fr.; merlus, 6 fr. 50; soles : petites, 7 fr.; moyennes, 9 fr.; grosses, 12 fr., le tout le kilo; grondins : petits, 0 fr. 75; moyens, 1 fr. 25, le tout le kilo; maquereaux, 5 fr., le kilo; royans d'Arcachon, 10 fr. le cent.

Viandes. — Agneaux : 1re qualité (devant), 13 fr.; derrière, 14 fr.; 2e qualité (devant), 10 fr.; derrière, 11 fr.; 3e qualité (devant), 8 fr. 50; derrière, 9 fr., le tout le kilo.

Les « Usines Fiat » au Salon de Bruxelles

Les « Usines Fiat », qui récemment participaient avec succès au Salon automobile de Londres, ont affirmé leur importance à l'exposition belge des locomotions mécaniques, inaugurée vendredi au palais du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Les « Usines Fiat » occupent, on le sait, plus de vingt-cinq mille ouvriers. Il a été souvent question d'elles dans beaucoup de journaux, ces temps derniers, à cause des récents troubles industriels, et il est intéressant de faire remarquer que leur production a pu reprendre maintenant son cours normal.

D'autre part, à la suite de l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est récemment tenue à Turin, et sur la demande même de ces actionnaires, le commandeur Agnelli, en qualité de président-administrateur délégué, et l'ingénieur Fornaca, en qualité d'administrateur délégué, ont décidé de rester à la tête de la direction générale des usines; en même temps, le commandeur Marchesi a bien voulu reprendre ses fonctions d'administrateur. Ainsi, reste complètement en fonction l'ancien conseil d'administration. Enfin, l'ingénieur Soria conserve, lui aussi, ses fonctions de directeur commercial.

Certes, les « Usines Fiat » ont ressenti, pendant un certain moment, les troubles généralisés du mouvement italien; mais, à l'heure actuelle, la production ne se ralentit pas, au contraire; la vie normale est heureusement revenue, pour le meilleur développement de cette vaste entreprise.

Au palais du Cinquantenaire, à Bruxelles, comme à Londres, les « Usines Fiat » exposent leurs productions déjà connues. Pour le tourisme : leur six-cylindres modèle 510 et leur quatre-cylindres modèle 505, également leur classique modèle 501 de 10 chevaux, dont on connaît la conception économique.

A l'exposition de Bruxelles, figure aussi le tracteur agricole de Fiat, qui utilise le pétrole, et dont nous avons vu, en septembre dernier, les remarquables travaux dans les plaines de Chartres, quarante-huit heures durant.

Enfin, la série de véhicules de poids lourds, qui complète la gamme de fabrication de ces puissants établissements.

Ajoutons, en terminant, que les mêmes voitures Fiat, que les mêmes tracteurs agricoles, que les mêmes véhicules commerciaux exposés au Salon de Bruxelles, sont visibles à Paris, avenue des Champs-Elysées.

L'affaire d'Izon

M. le juge Gorphe a procédé à un nouvel interrogatoire du commandant Ch... Il l'a confronté avec l'ex-brigadier de police Cl.... Ils seront de nouveau entendus dans le courant de la semaine.

Légion d'honneur

La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être attribuée, à titre posthume, au capitaine Paul-Bernard-Eugène Arnault, du 112e territorial d'infanterie. Cette distinction est accompagnée au « Journal officiel », de la belle citation suivante :

« Officier très dévoué. Son bataillon ayant été engagé en première ligne, dans des circonstances très délicates, pendant l'offensive allemande de la fin de mars 1918, vers Montdidier, se vit, dans la soirée du 29 mars, attaqué par des forces supérieures. Bien que menacé par un mouvement de flanc, il résista sur place pour retarder l'avance ennemie, et se fit tuer bravement en commandant le feu de sa compagnie. Croix de guerre avec étoile de vermeil. »

M. le capitaine Arnault, qui fit vaillamment son devoir sur le front et qui est mort pour la France, était le frère de M. le Préfet de la Gironde.

Parmi les récentes nominations de chevalier de la Légion d'honneur, nous relevons avec un vif plaisir les suivantes :

Louis Mathieu, médecin aide-major de 1re classe au 18e corps d'armée : « Médecin dont le dévouement et le courage se sont exercés constamment au cours de la campagne. A donné en plusieurs circonstances le plus bel exemple d'abnégation et du mépris du danger. Médaillé militaire pour faits de guerre. Trois citations. »

Notre concitoyen M. le docteur Louis Mathieu demeure à Bordeaux 135, rue François-de-Sourdis.

M. Roger Fouert, lieutenant de réserve au 154e régiment d'artillerie.

Mobilisé dans l'artillerie, M. Fouert fut ensuite, sur sa demande, affecté à l'aviation. Titulaire de la médaille militaire anglaise, il fut l'objet de nombreuses citations, entre autres de la suivante, à l'ordre de l'armée :

« Jean-Roger Fouert, de l'escadrille C-56 (2e groupe d'aviation). Observateur remarquable par son énergie, son activité et sa bravoure. A exécuté un grand nombre de missions photographiques dans les lignes ennemies. Le 23 septembre 1916, au cours d'une de ces missions, s'est résolument porté au secours de ses camarades, aux prises avec un avion ennemi, qu'il a réussi à abattre dans ses lignes. »

Cercle National

La conférence du docteur Ferré sur la rage avait attiré dans les salons du cours de l'Intendance une foule d'auditeurs. Les dames étaient nombreuses.

L'éminent professeur, après avoir exposé ce qu'était exactement la terrible maladie et son processus, après avoir rendu hommage aux admirables travaux de Pasteur, a démontré que le terrible fléau n'était pas à redouter par les victimes d'une morsure si toutes les mesures préconisées étaient prises immédiatement et si le mordu n'hésitait pas à se confier sans délai aux soins des Instituts Pasteur.

M. Ch. Cazalet, président du Cercle, a remercié le conférencier et a souligné, aux applaudissements de tous, de quel intérêt puissant avait été cette causerie.

La série des conférences bi-hebdomadaires du Cercle National se trouve ainsi reprise, et se poursuivra comme l'an dernier, jusqu'à la fin du printemps.

Le bal de la Page Blanche

Nos camarades des ateliers de la « Petite Gironde » n'ont pas attendu la dansomanie du jour pour solliciter à Terpsichore, comme disaient nos pères. Ils ont un bal, leur bal, celui de la Page Blanche, fameux parmi la jeunesse bordelaise, parce qu'il est organisé avec un éclat et un ensemble de concours rares, un heureux souci de l'allégresse continue des danseurs.

Les yeux, les jambes, l'esprit et même l'estomac reçoivent satisfaction, comme il sied en Gascogne. C'est la fête des jeunes, des moins jeunes et des anciens jeunes !

Samedi 18 décembre, à 21 heures, à la salle Franklin, il y aura foule brillante et joyeuse. Le plaisir se doublera ici d'une bonne action, car les bénéfices du bal vont à une œuvre de solidarité, d'assistance intelligente, de mieux-être pour tous ses membres. La Page Blanche sera ce soir-là couleur de rose, couleur de rêve réalisé !

Le problème de la vie chère

Samedi prochain 18 décembre, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils, notre collaborateur M. A. Bourbon, docteur en droit, fera une conférence sur « le Problème de la Vie chère. »

La conférence, qui est organisée par le Comité de défense économique et d'action sociale, la Chambre des métiers de la Gironde, l'Association des anciens élèves de l'Ecole de commerce et d'industrie et le Comité des conseillers du commerce extérieur, sera présidée par M. F. Philippart, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Bordeaux, qui prendra également la parole.

Ouverture des portes à 20 heures.

Les établissements publics ouverts les nuits de Noël et du 31 décembre

La préfecture de la Gironde nous transmet l'avis suivant :

« A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les établissements publics du département sont autorisés à rester ouverts durant les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1er janvier. »

Vermouth BOB, apéritif supérieur.

Coups de rasoir

Dans la nuit de mardi à mercredi, le commissaire de police de service à la permanence était prévenu qu'un homme baignant dans son sang avait été trouvé près du pont. Le commissaire se rendit sur les lieux et découvrit en effet le malheureux, la figure tailladée à coups de rasoir.

Il s'agit d'un nommé Joseph Vercamp, âgé de soixante-cinq ans. Il a déclaré qu'après avoir été attaqué, ses agresseurs se seraient enfuis du côté de la Bastide. Malgré d'actives recherches, on n'a pu les découvrir.

Aux collectionneurs

Rien n'est plus affligeant pour un véritable amateur que de posséder une collection incomplète. Parmi les revues que l'on prend goût à réunir pour la beauté de leur tirage ou l'intérêt de leur texte se place « Eve », magazine idéal de la femme. Il n'en est pas de plus vivant. « Eve » restera. On feuilletera l'ensemble de ses numéros avec une joie rare pour y trouver une documentation variée et unique sur la vie et la mode féminines, sur l'art, la littérature, le théâtre et le cinéma au vingtième siècle. Et pourtant, il suffit de différer d'un jour l'achat d'un exemplaire pour voir sa collection à jamais dépareillée. Ce sera le cas pour celles ou ceux qui ne se seront pas assez hâtés de se procurer le onzième numéro de « Eve », qui est déjà presque épuisé.

Avis aux consommateurs

Nous avons la satisfaction de constater que tout en maintenant la qualité de ses viandes, la Grande Boucherie de Bordeaux fait bénéficier les consommateurs des avantages qu'elle obtient par ses achats importants. Voir ses prix en septième colonne.

Une vieille affaire

Le cambriolage d'une villa au Bouscat

Vers la fin de l'année 1919, un cambriolage était commis dans une villa du Bouscat. Les recherches faites amenèrent l'arrestation du manœuvre Gabriel-Pierre M..., âgé de trente et un ans, demeurant chemin Pléneau, au Bouscat. La culpabilité de M... ne fut pas démontrée, et cet homme bénéficia d'un non-lieu; il avait été capturé le 12 décembre 1919.

La brigade mobile reprit cette affaire, et la nouvelle information a eu pour résultat de faire arrêter de nouveau Gabriel-Pierre M... Ce dernier a été écroué au fort du Hâ, à la disposition d'un juge d'instruction. Sans doute la police a-t-elle trouvé cette fois contre lui des charges suffisantes?

Cette enquête de la brigade mobile — d'ailleurs fort habilement menée par l'inspecteur Durès — aurait établi que les cambrioleurs de la villa du Bouscat étaient au nombre de cinq : M..., deux autres individus actuellement emprisonnés l'un dans la Dordogne, l'autre à Mont-de-Marsan, et deux militaires.

Les divers articles composant le butin avaient été vendus à Bordeaux à une femme C..., laquelle a été laissée en liberté provisoire parce qu'elle a des enfants en bas âge. La plupart de ces articles ont été saisis chez la femme en question, qui sera poursuivie pour complicité par recel de vols qualifiés.

Une décision ne tardera pas à être prise au sujet des deux militaires qui faisaient partie de la bande et qui sont encore en liberté.

» Veuillez faire choisir au porteur un objet dans les conditions dont nous nous sommes entretenus. »

Avec un talisman ainsi conçu, vous pouvez faire un cadeau à vos amis sans qu'ils en connaissent la valeur, tout en leur laissant le plaisir du choix.

Au Chèque-Souvenir, créateur de cette ingénieuse innovation, vous vous procurerez **ce chèque nouveau modèle,** et vos amis trouveront la variété plus complète de cadeaux élégants.

Adresse : 193, boulevard Saint-Germain (entresol), PARIS.

Vols de bâches

En raison des nombreux vols de bâches et tréteaux commis sur les quais de Bordeaux et de l'usage illégal fait de son matériel de location, la **Maison J. SEURIN** prévient que toute personne trouvée en possession de bâches non accompagnées d'un bon régulier de location sera **poursuivie judiciairement.**

Les méfaits du jour

M. Pedemay, surveillant aux Dames de France, a surpris mardi deux écumeurs d'étalages. Ceux-ci, un ajusteur-mécanicien demeurant avenue Thiers, et un mécanicien habitant à Cenon, ont été envoyés au dépôt.

— M. Edmond Torrès, commerçant, rue Dubourdieu 111, a déposé une plainte contre un inconnu qui lui a volé : d'abord une pièce d'étoffe de lainage d'une valeur de 350 fr.; ensuite — vingt-quatre heures plus tard — une autre pièce d'étoffe valant 275 fr.

— Un manœuvre de la rue Traversanne a été appréhendé pour vol d'un sac de maïs, pesant 80 kilos, vol commis au préjudice de la Compagnie des Chargeurs-Réunis.

— Sur le terre-plein du deuxième bassin à flot on a pris deux bennes cylindriques qui étaient la propriété de M. Léonce Gimeaux, entrepreneur, allées de Tourny, et qui représentaient une valeur de 3,000 fr.

Au Palais

Le crime de Cussac

L'instruction complémentaire

M. le juge Dubernet de Bosq, chargé du supplément d'information ordonnée à la suite des révélations du Marocain Bark-Kouri, a fait subir un long interrogatoire à cet accusé.

Bark-Kouri a maintenu intégralement les déclarations par lui faites devant le jury. Et comme le magistrat instructeur lui objectait qu'ayant été mis auparavant en présence de Georges Durrieu, il n'avait pas accusé ce dernier, Bark-Kouri a répondu : « D'abord, je n'avais pas bien reconnu Durrieu à l'instruction. Je n'étais pas absolument sûr de revoir en lui le deuxième Français qui, avec Alfred Fazilleau, entra par escalade dans la maison Grenier. Ensuite, je pensais, ayant seulement fait le guet, n'encourir qu'une peine insignifiante. Mais quand, à la cour d'assises, j'ai su que je risquais ma tête quand j'y ai très bien distingué et très bien reconnu Georges Durrieu, je n'ai pas hésité à dire toute la vérité. Que chacun prenne ses responsabilités ! Je maintiens ce que j'ai dit : Durrieu et mon compatriote Ahmed ben Mohamed, dit « Président », ont fait partie de l'expédition criminelle.

M. Dubernet de Bosq a chargé M. le commissaire de police mobile Ouérillac de se rendre à Pauillac et d'y procéder à toutes perquisitions

A VENDRE
1 machine à vapeur horizontale calsage 250, course 500, en bon état, bas prix; 1 faiseuse horizontale neuve, prix avantageux. 1 petit tour parallèle complet. S'adress. 22, boulev. Pierre-Ier.

A louer 4 pièces garnies, eau, gaz, électricité. S'adr. 30, chemin de la Placette, St-Augustin.

ON dde pne garçon 14 à 15 a. prés. par parents, p. courses et menus trav. int.; 1, pl. St-Genès

Mén. jard. dde place. Entret. pte pte envir. Bx. Ecr. Rey. bur. jl.

ON DEMde dame sér. connaiss. broderies p. visit. clientèle, fixe et remises; 64, rue Nicot, Bx

MONS. seul avec sa bonne 40/45 ans, bien élevée, seule et libre. Références sérieuses exig. Mme Lamarre, 14, r. D.-Dubergier

A V. tracteur Renault 20 tonnes avec remorques très bon état. S'adr. 15, rue Hustin, 15.

A CEDER JOLI MAGASIN et appartement au centre, long bail, libre, facilités paiement. Ecrire : NAU, bureau du journal

ETRENNES UTILES. Lingerie fine, mouchoirs, prix modérés; 32, place Pey-Berland, angle r. Palanques

On demande pour Pau
Gérant pour succ., app. et remise, envir. 2,000 fr.; garant. par march. en magasin. Ecrire Boîte Postale no 3, PARIS (16e).

REPRÉSENTANT
Importante manufacture vêtements imperméables recherche région Sud-Ouest voyageur à la commission bien introduit. Bonne situation. Référ. exigées. EMES, 45, rue du Caire, Paris.

AUTO G. ROY
torpédo 4 pl. 10 HP, 7,500f. Serin, 277, rue Turenne, Bx. Tél. 2484.

Je CHERCHE à louer de Bx ch. et cuisine vides ou meublées. Ecr. avec prix Quantin, b. du jl.

DEMANDE à 1er p. octobre proch. ou avant mais. vide comp. salon, s. mang. 4 ch., jn, gge. Néel, 10, c. 30-Juillet

A CHETERAIS contrat Citroën. Ecr. Paure, bureau journal.

A V. 2 cuves tôle 2,000 litres l'une; 48, r. Dubourdieu, Bordx.

A V. souches de brande 120f le tonn. Ec. Ogé, 182, r. Turenne.

Coke métallurgique A V.
En bloc ou dét. 3,000 t. à 280f la t. sur wagon ou bateau départ de la Gironde. Ecr. Sogniès, ingénieur, 8, rue Union, Talence.

EX-off. art., 25 a., dist., act., bachel., conn. anglais, cherchs. sit. Frce, colonies. Ec. P. L. 37, jl

A VENDRE tracteur F. W. D. parf. ét. et rem. 4 roues, petit px. Ransac, 28, r. T.-de-Borde, Bx

SUIS ACHETEUR bon garage région S.-Ouest. — Ecr. Pelon, bur. du jl.

RONCE GALVANISÉE
Vente en gros 100 fr. Visible : 9, rue Lafaurie, Bordx. Tél. 1904.

VIGNES GREFFÉES, porte-greffes, hybrides racinés. Prix réduit. Bois de greffage. J. LAGARDE, Saint-Vivien, Médoc.

LIQUIDATION
LAINAGES ET CHEMISERIE
Rabais important
ENGLISH HOUSE, 53, Intendance

ARRIVAGES : SARDINES pressées offertes bonnes conditions Ecrire Blessac, Ag. Havas, Bx.

LOCAL SUR QUAIS
Je cherche à louer ou à acheter grand local clair pour industrie entre pont et grue à mâter. Ecr. Bernelle, Ag. Havas.

Automobiles Renault 1920
Aff. except., plusieurs 10 HP torpédo, 12 HP torpédo et cond. intér., 18 HP torpédo type normal, toutes voitures démar. et éclair. élect. Livraison immédiate. Ecrire BOUCHET, autos, à CADILLAC (Gironde). Tél. 23.

GARAGE PARTICULIER
demandé pour une ou deux voitures autos entre Comédie et Vr-Hugo. Ecr. Blandy, Havas.

COUVERTURES
SUIS acheteur 500,000 couvert. amér. kaki neuves. Foy, 6, rue Champ-de-Mars. — Téléph. 24-71.

FORD 8,000 F. Vis. 99, rue Fama-téna, à CAUDERAN. — Téléph. 30-38.

A V. maison d'habitation, grand garage, atelier de réparation plein rapport, grand passage, cause départ, très pressé, facilités. Ecr. Deuxo, bur. journal.

OFFICIERS coix dém. capit. à verser au fur et à mesure besoins p. expl. café colonies. Gros bénéfices. Ecr. Chassande, 99, r. Thiers, Rochefort-sur-Mer.

VOYAGEUR connaissant les départements des 2-Sèvres, Vendée, Hte-Vienne et Vienne, est demandé. Ne pas se présenter sans sér. référ. Sauvêtre, Barbezieux, mercerie-bonnet. en gros. Fabrique feutres

SOMMES VENDEURS
5,000 fûts 180 kos ciment Portland Géo VENT et Cie, 83, c. St-Louis.

A V. salle à manger HENRI-II noyer massif; 18, r. Campeyraut

Dame dde journ. raccom. mon bse ou hôtel. Genet, 34, r. Laroche.

ACCESSOIRES ELECTRIQUES auto. **Dynamos. Démarreurs** SEV, Réginal, Colda, à solder; 16, rue Saint-Laurent, 16, Bordx.

CHAMBRE, tapis, lustre, piano, pendule, dev. foyer, glace, salon, lit fer et c., à v.; 82, c. Albret

SOUCHES brande à v. 70f la ton. sur wagon départ. Ecrire : DAMBON, AUDENGE (Gde).

ON DEMANDE bouvier-vigneron avec famille. S'adress. Mme vve Meyssan, Rions (Gde).

A V. commerce vin ½-gros et détail. Bén. 40,000f p. an. Px 30,000f. Béchade, 7, r. Castillon

ATELIER spécial de réparations et remise en état de motocyclettes et sidecars. Motos « INDIAN » neuve sur commande. Travaux de tour. Réparations par spécialiste magnétos toutes marques. Travail rapide et soigné; 17, rue Huguerie, 17, à BORDEAUX.

Cie navigation demande jeune homme 16-18 ans au courant travail bureau et débutant. Ecr. avec référ. Roisset, Ag. Havas.

JEUNE HOMME sérieux demande chambre meublée indépendante centre libre de suite. — Ecr. Bondy, Agence Havas, Bx.

FIGUES surchoix, nouvelle récolte, postal 10 kil., 23 fr. **Dattes Dégla** muscades, 10 kil., 35 f.; 5 kilos, 18 fr., franco contre mandat. — CHABAL, 13, rue Molière, 13, Marseille. — Remboursement, 1 fr. 50 en plus.

ATELIER DE MENUISERIE ou similaire suis acheteur. — Ecrire à BOURELLY, 5, rue Commandant-Lamy, 5, à Marseille.

A V. DOMAINE Mirebeau, d'environ 20 hect., bourg de Martillac. Château ancien, 20 pièces. Imp. bâtiments. Cheptel, 17 têt. Belle avenue 350 m. S'y adr. p. traiter

A V. Appareil téléphonique état neuf. — Tableau sonnerie 21 numér. — S'ad. Concierge, 10, pl. Pey-Berland, Bx.

PENSION bourgeoise confort. et chambres demdé dans famille pr deux jeunes gens, de préf. chez professeur. Ecr. Tolbar, Ag. Havas, Bdx.

VINS On achèterait suite maison ancienne, de préférence client. bourg. étrangère. Ecr. Tongs, Agence Havas, Bx.

MEUBLES de SALON
Bois doré, couverts en véritables
TAPISSERIES D'AUBUSSON
LEVEILLEY Frères
64, 66, 68, rue du Palais-Gallien
BORDEAUX

Dde j. h. 14 a. p. apprte commce chrie, rétr.; 101, r. Ste-Catherine

Ménage paysans dem. p. petite propr. S'ad. 52, c. V.-Hugo, Bx

CHAMBRE ou pied à terre centre ddé. Ecr. Bosné, Ag. Havas.

MACHINES A BOIS
disponibles à Paris. Nouveaux prix spéciaux en vue d'inventaire de fin d'année. Machines garanties. — Société Française d'Importations Industrielles, 48, rue Taitbout, 48. — PARIS.

CAPITAUX importts à prêter en 1re hypothèq. Inter-Banque 44, r. Lachassagne. Tél. 34-16.

DÉSIRE louer bureau meublé ou non centre Brdx. Ecr. Bordas, Agence Havas, Bx.

A V. 4,000 tuiles creuses bon ét. Ec. Boran, Ag. Havas, Bx

MAISON IMPORTANTE DE PARIS CHERCHE REPRÉSENTANT
connaissant le PAPIER et habitant BORDEAUX.
Ecrire en indiquant références à MARTIN, 6, rue du Renard, 6, à PARIS (4e).

MONSIEUR cherche appartement meublé ou vide, de préférence centre ville ou Cte-Blanche. Ecr. Bilda, Ag. Havas, Bx.

Echangerais LORRAINE 16 HP 1913, revue à neuf, carross. neuve sortant usine, contre **BERLIET 16 HP** ou **BELLANGER** neuve ou **CHENARD-WALKER** ou tout autre 1920 à prendre usine avec 4,000 soulte maximum. Ec. Tinder, Ag. Havas, Bx

A louer pte **PROPRIETE** meublée à St-Méd.-d'Eyrans, 4 p., grd jard. Ecr. Eclog, Ag. Havas, Bx.

CINÉMA poste Pathé complet et group. électr. à v. Ecr. Bogny, Agence Havas, Bx.

BONNE à t. faire demdée; 70, c. Clemenceau, 2e ét.

Vêtemts taupe nfs v. 6,000.. 3,800f **B. collet** putois foncé..... 2,000f **Echarpe** manch. hermine... 600f **Redingote** velours bleu mde 300f et autres à vendre, cause deuil. Ecr. BLANOT, Ag. Havas, Bdx.

A V. BAR-rest. bal, 3 sal., b. logs, buand., hang., cour, jard., terr., c. g., loy. 800, bail. rec. 170 p. l. Bén. 80 p. j. Exist. 20 a. Px 11,000. Rest. Chambraud, ch. de La Barde, Bacalan, Bdx.

Les soufres Gré
utilisés depuis 31 années, combattent merveilleusement **Oïdium-Mildiou-Insectes.** Notices, commandes : 7, rue Lafayette, Bordeaux. Usines à Eèges (Gironde). Téléphone 10.58.

CHUTE CHEVEUX. Arrêt net dès 1re app. Ils repous. en 15 jours. Pay. ap. guéris. Br. D. Brown gratis, 23, rue Piedœuf, Liége-Cornillon, Belgique.

Pour créer affaires p. correspondance écrire G. GABRIEL, à Evreux. **CHEZ SOI**

Représentation tissus
très importante maison de Paris cherche représentant possédant clientèle gros, ½ gros, nouveautés, confection, pour visiter à la commission département de la Gironde. Références sérieuses exigées. Adresser offres sous no 18,650, r. Feydeau, 27, PARIS

ACHAT AU MAXIMUM
Diamants, platine, or
Argent, Vieux Dentiers brisés
BEAU, 31, r. Esprit-des-Lois, Bx.

AUTOS
TOUS TRAVAUX GARANTIS
Touriste, Camions de 1 à 6 t.
Véhicules état neuf
STOCKS : Michelin, Zénith, Chaînes Darbilly
PIÈCES DÉTACHÉES
MERLE, spécialiste
rue Ste-Cécile Bx. Tél. 33.03

CARAMEL garanti pur sucre, 350f les 100 kil. Labarthe, Vallon, Bouscat (Gde).

ÉCHOPPE vide à v., 5 pièces, cave, jin, eau, gaz, près r. Pelleport, fac. paiement. Ecr. Berck, Ag. Havas, Bordx.

A V. ZEBRE 4 c., éclair. élect., 6,000f; 11, r. de Tivoli, Bx

Armoire ancienne et vitrine à v. Ecr. Berat, Ag. Havas, Bx.

On d. bonne sach. f. un p. de cuisne p. 2 pers. av. réf. gages 120f. Ec. Bellot, Ag. Havas, Bx.

S. A MANGER anc. **PIANO, GARNITURE** de cheminée bronze massif à v. Ster 20, r. d'Alzon, 1er ét., 4, pl. 4i

ON dem. pièce vide, pied-à-terre. Ec. Bazac, Ag. Havas, Bx

RETOUCHEURS EN NOIR sont demandés, 27, rue Mathieu, Bx.

Suis acheteur **CHEVAL** 6 ans. **BALADEUSE** à porter 2,000 kos bon état. Ecrire avec prix DELMAS, 32, rue Rochambeau, Bx.

RAILS et **TRAVERSES** voie normale occasion demandés par Société Génotechnique, 25, all. Chartres, Bordx.

Mr ayant grand local et capitaux accepterait créer commerce ou industrie en collaboration avec homme de métier. Ecr. Bier, Ag. Havas, Bx.

UNE BOITE DE VÉRITABLES Pastilles VALDA
BIEN EMPLOYÉE, UTILISÉE A PROPOS PRÉSERVERA
votre Gorge, vos Bronches, vos Poumons
COMBATTRA EFFICACEMENT
vos Rhumes, Bronchites, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème, etc.
MAIS SURTOUT EXIGEZ BIEN
LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
vendues seulement
en BOITES de 2 fr. 75
portant le nom
VALDA

N'ATTENDEZ PAS pour commander au prix de **425f** au **COMPTOIR PHOTO**
2 bis, rue du Mirail, Bordeaux,
un **APPAREIL de CINÉMA "JUNIOR"** complet
PASSANT TOUS LES FILMS
et livré sous Coffret avec 3 Films.

POINTES 35/15, 65-70/18, 80/19 : 170f à 180f les 100 kilos. **VIS** tête plate, calib. 24, de 4, 5, 6, 70/m. LORET, 6, rue Belleville, 6.

TEINTURE en toutes Couleurs sur FEUTRES, PIÉCES, ECHEVEAUX pour Fabriques.
NOIR SOLIDE SUR COTON
Usine LATASTE
3, rue Lescure, BORDEAUX, Téléph. 18.37

HOTEL DES VENTES
7, rue Voltaire, 7
VENTE AUX ENCHERES
Vendredi 17 déc., à 15 heures, il sera vendu aux enchères publiques, par le ministère de
Me MAXILIEN commissaire-priseur,
40, cours de l'Intendance, 40.
MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS DIVERS
Au comptant.

OCCASION 2 bureaux-pupitres doubles 4 et 6 places, supports acier et cuivre, parfait état. — CATHIL, 23, rue de la Benatte, 23, Bdx.

REPrésentant alimentation demande sous-agents p. v. épiciers, 27, rue du Temple, 27.

HOTEL DES VENTES
7, rue Voltaire, 7
VENTE AUX ENCHERES
Le vendredi 17 décembre 1920, à 13 heures, il sera vendu par le ministère de
Me P. LAFOURCADE
Commissaire-priseur,
44, rue du Hâ, Bordeaux :
Meubles et objets mobiliers divers, lits, armoires, commodes, tables de nuit, literie, sièges, tables, glaces, lustres électriques, vaisselle, verrerie, vestiaire d'homme, fourrures, phonographe, belle bicyclette de dame Clément, concasseur à 2 volants, grilloir à café, cuisinière, fourneaux à gaz, bijoux.
Au comptant, 10 p. 100 en sus.

PALAIS DU MOBILIER
30-32, rue du Mirail, 30-32 *(en face du Mont-de-Piété)*
TOUT LE MEUBLE
Le Plus Grand Choix
Le Meilleur Marché

BOULANGERIE de luxe à vendre, bon rapport, en plein centre.

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT à vendre ou à louer, près Bordx, près tram.

MAISON 65,000 fr. S'adresser DABADIE, 6, rue Guiraude, Bx.

ÉCON. d'élcité p. emploi lampe gaz d'essence. Faible consomtn A. Signoret, 241, r. Ste-Catherine

A V. chien chasse âgé 3 mois, par braque et pointer. Ecr. BRAC, bureau du journal.

AUTOMOBILES FORD
A v., état neuf, torpédo, châssis, carrosserie et pièces de rechange p. Ford. Elissalt, 4, r. Cassignol.

PIANOS AUTOMATIC
à 10f pour bal, bar. **Location Pianola.** B. occ. p. cinés ou part. **Dupuy,** 1, r. de la Chartreuse, Bx

MASSAGE FACIAL
Mme VIDIER, 11, rue Mirail, Bx, diplômée Académie Paris.

FIAT camionnette 15-ter, 1,500-1,800 k., état neuf. Pressé. Ecr. ACACIAS, bur. du journl.

A V. 2 chevaux de chasse gar. bien attelés; 14, r. Berry, Bx.

A V. matériel boucherie-charcuterie complet av. glacière. Massez, 26, r. Roquelaure, Bx

TRAIT-D'UNION
31, place du Grand-Marché, Bx. Echop. lib. 6 p., jard., cent., 20,000 Meublé cent., gr. rapport, 32,000. Cave cent., gr. prod., chev., voit. Epiceries, tabacs, bars, 1s prix. Pas porte, matériel, licence.

2e AVIS Les épx Cabry ont v. leur bar, c. Albret, 72, aux épx Jasmin. Opp. rec. ch. M. Lalanne, 169, rue Ste-Catherine.

2e AVIS Les épx Cazenave ont vend. leur com., 101, c. d'Aquitaine. Oppos. rec. ch. M. Lalanne, 169, rue Ste-Catherine.

Greffe. On achèterait greffe Bx ou environs. Ecr. G. W., bur. jl.

Wagon-réservoir. Affaire intéressante. Ecr. G. W., bur. jl.

Auto Délage 10 HP, 4 cyl., à v. Ecrire G. W., bureau journal.

BONS OUVRIERS garnisseurs poseurs ddés. Carrosser. DUFAU, 267, rue Judaïque, Bdx.

MAISON spiritueux demde étiquetieuses et rinceuses de métier. S'adr. 14, r. du Commerce.

Ménage jardinier-chauffeur dde place. Ser 14, r. D.-Dubergier.

MENUISERIE MECANIQUE. Ancien commis ville et ateliers Paris, directeur maison de Paris à Lourdes (H.-P.), demande emploi. — Ecrire : Louis Gozard, 2, r. du Porche, Lourdes

TUYAUX
CAOUTCHOUC pour
POMPES A VIN
Livrable de suite
M. LEDOUX & Cie, Ingér-Constr
10, pl. du Vieux-Marché Bdx.
Tarif 11 H gratis

SULFATE DE CUIVRE-SOUFRES Charpentier, Brie-Sonnac, Ch.-In.

Achèterai ECHOPPE vide 5 pces, c., é., pt jard., pas trop loin centre, 15 à 20,000, pressé. B. agces. Ec. Berru, Ag. Havas, Bx

Chauffeur camion connt travail moulin dde p. minoterie Charente. Ec. Berlise, Ag. Havas, Bx

Belle propriété viticole à vendre (10 hres), arrt Blaye (Gde). Renseign. Token, Ag. Havas, Bx

BASCULE d'occasion 125 kil. environ demandée. Paul DUBOIS, 106, quai des Chartrons.

TREMPEUSES demandées Chocolat Razac, 184, r. Monneyra, Bordx.

RHUM Martinique 5le fr. 14.25. Droits acq. p. débitants. Ecr. Bigny, Ag. Havas.

GRANDE BAISSE
HARICOTS en balle de 100 kilos : **130 fr. la balle.**
PLATS MOYENS du PAYS nouvelle récolte.
La Maison vend par une balle minimum, sur wagon. Départ Bordeaux. — Ecrire : **DOCKS, 11, rue Rode, BORDEAUX.**

A V. ECHOPPE LIBRE, Talence, pr. lpl, 2 ch., s. m., cse, aff. p., jard., cve, e., g. 30,000. C. M. 7, b. jl

PRETS SUR IMMEUBLES
Successions, toutes garanties
18, rue Condillac, 18, Bordeaux.

80 FRANCS l'hecto vin extra, 87, cours de la Somme, Bx.

A LA RESSOURCE 1, cours Pasteur, Bx. **ACHAT** cher ties recoun. linge, meubl., bronzes, tableaux, diamants, perles. Echange. Bureau réservé pr achats.

Wagons-réservoirs
type unifié, disponibles de suite. Prix anvantageux. FAUVET, 46, rue de Châteaudun, Paris.

HUILES et **SAVONS.** Repr. ddés. — Fortes remises. — A. MACHY, SALON (B.-d.-Rh.).

Huiles, savons. Voyageur commission ou reprt actif dem. par maison premier ordre client. consommateurs. Condit. avant. Ecrire **Abonné,** case 31, à **Salon.**

ROUGE VIN EXTRA BLANC
100f VINICOLE NOUVELLE 160f
L'hl au 27, rue Peyronnet L'hl au
ON DEMANDE femme chal. lavage manches filtres. Se présenter vendredi, dans la matinée.

J'ACHÈTE meubles, laines, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : **E. MAZET,** 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx.

ENGRAIS ANIMALISÉS COMPLETS POUR TOUTES CULTURES
Etablis H. CHAIGNEAU
21, rue J.-J.-Rousseau, Bordeaux

Baisse UN FRANC par litre
RHUM Ste-Marie. 13 50
Lion d'Or. 16 »
Cognac Martell *** 25 90
Cognac Guinefolland *** 20 »
DEMAZEL, 63, rue Fondaudège, Bx

FAILLITES
Liquidations judiciaires
évitées par arrangements amiables, bilan, concordat. Nouvelle Loi sans publicité. **BOILLEAU,** ANCIEN 1er clerc de syndic et d'arbitre de commerce. S'adress. 46, rue Solférino, 46, à Bordeaux

BOIS DE CHAUFFAGE
charbons, chêne, pin. Gros-détail. Bernadet, 24, c. de la Somme, Bx.

VINS Limpidité garantie. Plus de vins malades, ni cassés. R. Fage, 66, c. Martinique, Bdx.

Location machines à écrire
52 INTER OFFICE 52
all de Tourny, 1er ét.

COUVERTURES LAINE
usagées en bon état. L. AUGUSTIN, 20, rue St-François, Bdx.

A VENDRE fonds de magasin; 29, rue Sainte-Croix, Bordx

MONTEURS, riveurs, traceurs pour chaudronnerie et outilleurs, fraiseurs, tourneurs demandés Usines LAPECOERE, 1, route de Revel, L. TOULOUSE.

JEUNE HOMME
mar., 27 a., ayb. voyag., 4a. ser. mil., cour. trav. bur. et int. lang. Franc., All., Angl., Luxemb., Ital., dde empl. cse ou ind. Ec. Richard, bur. Pte Gde.

PRUNES D'ENTE
Caisse de 5 k. grosseur moyenne, franco contre mandat de 30 fr. Maison Victorieux, Eymet (Dgne).

A V. CADILLAC Voiture neuve
La marque qui ne se compare pas
Visible à Bordeaux
243, rue Judaïque. Tél. 39.64.

BERLIET 15 HP entièrement
BUIRE 22 HP revisés
A VENDRE
Ecrire SONGY, Ag. Havas, Bdx.

DODGE beau torp. écl. dém. électr. Franc, 5, rue Ducau.

Apprenez sur place ou par corresp. la
COMPTABILITÉ
en vous adressant
aux Ets JAMET-BUFFEREAU
PROGRAMME GRATUIT
67, Cours Pasteur, BORDEAUX

TOUTES les Jolies **CHAMBRES** MEUBLÉES SONT INDIQUÉES PAR **AKA-JOURNAL**

AGENCE LE PROGRÈS
53, rue Ste-Catherne, Ent., 2, imp.

1er AVIS Mlle Caillé a vendu s. hôtel-meublé, 5, r. Dieu, à p. dés. d. acte. Dom. élu **Le Progrès,** 53, r. Ste-Catherine.

1er AVIS M. Ninay a vendu s. hôtel-meublé, 19, rue Arnaud-Miqueu, Bdx. Dom. élu **Le Progrès,** 53, r. Ste-Catherine.

2e AVIS M. Maudons a vendu s. magasin électricité, 7, r. Pas-Saint-Georges, Bx, à M. Gaillard. Dom. élu bur. Agence.

NOUS AVONS EN VENTE : Tabacs, bars, hôtels, meubles, restaurants, commces divers, à **TOUS PRIX** et avec facilités. **Le Progrès,** 53, r. Ste-Catherine.

BEAUX BIJOUX or, platine et diamants, montres, bagues, dormeuses, pendentifs, etc., de 100 à 8,000f, à liquider par voyageur en gros cessant voyager. 133, rte St-Médard, Caudéran.

Bonne MARGEUSE demdée Imp. BRAGOT, r. de la Bourse, Bx.

JE cherche meublé hors Bordx avec ou sans casuel, 20 à 25,000 comptant. Ec. Souk, Ag. Havas

ENCAISSEUR DEMANDÉ. Se présenter : 11, cours du Chapeau-Rouge, 11, à Bordeaux.

A V. beau landaulet Panhard; 67, rue de Pessac, Bordeaux.

OUVRIERES brodeuses robes ddées, 122, rue Notre-Dame, Bx

A VENDRE échoppe libre, 5 cad. 5, rue Raymond-Lartigue, 5.

Propriétaire Grands Magasins avec Bureaux complètement installés et téléphone, à proximité de gare St-Lazare, désirerait entrer rapports avec importante maison de la région pour vente tous produits manufactures. Garanties sérieuses en Banque. Ecrire **Billies,** 8, rue Saussure, Paris (17e)

FAILLITES
Liquidations judiciaires
évitées par arrangements amiables, bilan, concordat. Nouvelle Loi sans publicité. **BOILLEAU,** ANCIEN 1er clerc de syndic et d'arbitre de commerce. S'adress. 46, rue Solférino, 46, à Bordeaux

BOIS DE CHAUFFAGE
charbons, chêne, pin. Gros-détail. Bernadet, 24, c. de la Somme, Bx.

VINS Limpidité garantie. Plus de vins malades, ni cassés. R. Fage, 66, c. Martinique, Bdx.

Location machines à écrire
52 INTER OFFICE 52
all de Tourny, 1er ét.

COUVERTURES LAINE
usagées en bon état. L. AUGUSTIN, 20, rue St-François, Bdx.

A VENDRE fonds de magasin; 29, rue Sainte-Croix, Bordx

MONTEURS, riveurs, traceurs pour chaudronnerie et outilleurs, fraiseurs, tourneurs demandés Usines LAPECOERE, 1, route de Revel, L. TOULOUSE.

JEUNE HOMME
mar., 27 a., ayb. voyag., 4a. ser. mil., cour. trav. bur. et int. lang. Franc., All., Angl., Luxemb., Ital., dde empl. cse ou ind. Ec. Richard, bur. Pte Gde.

VENTE PUBLIQUE
Lundi 20 décembre 1920, de dix heures à midi; ensuite de quatorze à dix-huit heures, même jour, **Entrepôts Mothe et Cie,** quai des Chartrons, 7, à Bordeaux, ministère de Me **P. A. CHAMPAGNE** jeune, courtier assermenté, rue Calvé, 38,
Environ 14,000 boîtes conserves supérieures
foie truffé, galantine, faisan, alouette, perdreau, bécasse, palombe, canard, lièvre, lapin, etc., plus environ
76 caisses de 12 bouteilles vin rouge château Duperrier
Saint-Christoly (Médoc) 1914.
Visiter à partir du 17 courant. Dispositifs ch. le courtier-vendr.

CORS AUX PIEDS guéris en six jours par le **TOPIQUE DES CHARTREUX.** 2 fr. 20 dans toutes pharmacies.

A V. Un lot de pâtes alimentaires, de graisse, de margarine, de pommes séchées; une camionnette **Panhard** 15 HP, 1912, état parfait. S'adr. HENRY, 28, place Bayard, Cognac (Cte).

SERRE toute en fer, avec gradins, app. de chauff., tuyauxage cuivre. CAMENTON, 24, quai Deschamps, Bx. T. 939.

TRES PRESSE. On demande CHAMBRE et cabinet de toilette meublés confortablement. Ecr. Blajan, Agence Havas, Bx.

Ménage mari bouvier sachant labourer, femme conn. trav. vig., ddé, gages élev. Ec. Chaperon, lle du Nord, Gauriac (Gde)

Achète toutes quantités crottes et détignages de pin, bord de route. Ecrire PIN. bur. journal.

PERDU sac à main, de l'Alhambra à la Château-d'Eau. Rap. 40, rue Judaïque, 40. Récompense

MOBILIERS ÉLÉGANTS
31-33, cours Georges-Clemenceau, 31-33
Bordeaux (ancien cours Tourny) Bordeaux
GRAND CHOIX
de Salles à manger, Chambres à coucher, Salons, Cabinets de travail, Petits meubles, Lustres, Marbres
INTROUVABLES AILLEURS
et vendus bien au-dessous de leur valeur
Livraison par auto dans toute la Région. — Tél. 50 10

VIGNES AMERICAINES
Greffes, Porte-Greffes, Hybrides directs. Boutures et Racines
Demandez le Catalogue général à **CAZEAUX,** à Casseuil (Gironde).

Etablissements R. GARCIN
3, rue de la Paix, MARSEILLE
VEND DIRECTEMENT aux Consommateurs

HUILE de table 1er choix douce neutre....	Le postal de 10 litres.	57f
	Le postal de 5 litres.	31f
SAVON blanc extra pur	Le postal de 10 kilos.	39f
72 0/0 d'huile ...	Le postal de 5 kilos.	22f

Franco toute gare contre remboursement.

HUILES A GRAISSER Fournitures industrielles — COURROIES —
GRAISSES CONSISTANTES pour MACHINES et CHARRETTES
GAUDRYLINE-OIL Graissements de la Cie Limited
Spécialités pour AUTOMOBILES et CAMIONS
M. SAUMOS, 25, rue Neuve, BORDEAUX. — *Téléphone 25.47.*

DENTIERS GARANTIS, depuis 7 fr. la dent RUE SAINTE-CATHERINE, 119.

SAGE-FEMME de 1re cl., Mme Annonciade, reçoit pensionnaires r. Pasteur, 5, près bd Caudéran. Bx-Caudéran. Consult

BANDAGES nouveaux Boucaud, 16, rue Faye, Marmande (Lot-et-Gar.).

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). ECOULEMENTS, RETRECISSEMENTS. Traitement en une séance. CLINIQUE WASSERMANN, 28, r. Vital-Carles 28, BORDEAUX Tous les jours jusq. 7 h. *Brochure et renseign. sur demande*

606 INSTITUT SEROTHERAPIQUE BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES T. l. jours jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi *Brochures et renseignements sur demande*

MEUBLES PAR MILLIERS !!
MEUBLES BAYLE
43 à 47, cours d'Albret - BORDEAUX
AVANT INVENTAIRE
RABAIS SENSATIONNELS
LIVRAISON FRANCO PAR AUTO

HOTEL DES VENTES
7 — Rue Voltaire — 7
VENTE AUX ENCHÈRES
Par le Ministère de **Me J. DUGUIT** Commissaire-Priseur,
Rue de la Devise, 11, à Bordeaux,
VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 DÉCEMBRE, à une heure et demie de l'après-midi, il sera vendu :
UN TRÈS IMPORTANT MOBILIER ANCIEN et MODERNE
Salons st. L. XV et L. XVI, en noyer sculpté; vitrine L. XVI; salles à manger Renaissance en noyer sculpté; jolie chambre à coucher st. L. XV, noyer sculpté; armoires bretonnes; cabinets italiens et L. XIII; commodes L. XV et L. XVI; consoles L. XV et L. XVI, bois doré sculpté; vitrine verni Martin de Deloge; bahut verni Martin de Majorel; tables et sièges anciens; glaces et trumeaux L. XVI; garnitures de cheminée et de foyer st. L. XVI, bronze et marbre; suspension; buste tête cuite de Falguière; bons tableaux de Taunay, Morland, Jonckindt; gravures anciennes; miniatures d'Isabey, Pasquier; portraits d'hommes et de femmes; deux très belles urnes en Sèvres, de Desprez; service de table porcelaine décorée; faïences anciennes; pendule L. XVI, marbre et bronze doré; ivoires; très beaux marbres de Carrare; nombreux et beaux bibelots; vase argent d'Odiot; joli vanneau tapisserie d'Aubusson; tapis d'Orient, etc., etc.
TRES BEAUX BIJOUX ORNES DE GROS BRILLANTS
A UNE HEURE :
AUTO LIMOUSINE PANHARD-LEVASSOR
4 cylindres, 12 HP, 4 places, en bon état de marche.
Au comptant, et 10 %.
EXPOSITION

Ste ANONYME DES ETABLISSEMENTS LÉON PAULET
CAPITAL 6.250.000 FRANCS
51, Rue des Dominicaines, MARSEILLE
MOTEURS ELECTRIQUES
MOTEURS A ESSENCE
TÉLÉPHONES
FONDERIE DE FONTE
LAITONNERIE (Tubes & Barres)

LE CAMP AMERICAIN DE BOURG
Liquide à prix très réduits :
200 CAMIONS *Pierce-Arrow, Packard, A. S., Riker, Mack, Liberty, G. M. C. Gardfold, Crochat, Nash-Quad, F. W. D.*
200 TOURISTES & CAMIONNETTES *Dodge, Ford, G. M. C.*
100 TRACTEURS *Nash-Quad, F. W. D.*
Le tout complètement revisé, remis à neuf, prêt à entrer en service.
Pièces détachées pour tous véhicules.
Agents régionaux sont demandés avec références.
Vente tous les jours à BOURG, par Langres (Haute-Marne), et à PARIS, 39, avenue des Champs-Elysées.

N'ACHETEZ PAS VOS MOBILIERS SANS VISITER
Le GRAND DÉPOT de MEUBLES
116, rue Fondaudège, 116, BORDEAUX Téléph. 34 92
MAISON DE 1er ORDRE, réputée par l'élégance, la solidité de ses Meubles et la modicité de ses PRIX
Livraison par AUTO dans toute la RÉGION

606-914
Toutes les formes de Syphilis sont guéries en associant ou variant, selon les cas, les traitements nouveaux : 606-914 et Sérums. — Guérison contrôlée par l'analyse du sang — Correspondance discrète. — Institut Sérothérapique du Sud Ouest, 23, cours de l'Intendance, Bordeaux

MAGASINS GÉNÉRAUX D'AMEUBLEMENTS
63, boulevard Magenta, PARIS (face gare de l'Est)
GRANDE VENTE RÉCLAME avec RABAIS ÉNORME
CHAMBRE LOUIS XVI, NOYER CIRÉ, compr. : armoire 2 portes, lit de milieu, table de nuit, sommier, matelas à bourrelets, 2 oreillers, 1 traversin plume, 2 chaises tapissées... **1.500f**
SALLE A MANGER HENRI II, VIEUX CHÊNE, comprenant : buffet 4 portes, table à allonges, 6 chaises cannées..... **1.150f**
ENVOI FRANCO DES PHOTOS SUR DEMANDE

COX'S SHIPPING AGENCY (FRANCE) LTD. Filiale de MM. COX & Co, BANQUIERS
TRANSIT - DÉDOUANEMENT - CAMIONNAGE - MAGASINAGE - ASSURANCE - AFFRÊTEMENTS
AGENTS de toutes les Grandes Lignes de Navigation pour la prise de **PASSAGES** pour tous **LES PAYS.**
SERVICES DES RENSEIGNEMENTS Fournit aux Commerçants des renseignements relatifs aux Maisons sérieuses et aux débouchés commerciaux à l'étranger.
AGENCES dans le monde entier. — S'ad. à l'AGENCE DE BORDEAUX, 33, quai Chartrons. Télép. 44.87. Adr. tél. "COXSHIP"

NOS GRANDES LIGNES MARITIMES (LONG COURS ET CABOTAGE)

COMPAGNIE NORVEGIENNE
DAMPKSIBSSELSKAB "GARONNE"
Ligne régulière et directe de
BORDEAUX A BERGEN ET CHRISTIANIA
Connaissements directs pour tous les ports de la NORVEGE et COPENHAGUE
St. CORUNA, 25 décembre.

COMPAGNIE SUÉDOISE
SVENSKA LLOYD
BORDEAUX, GOTHEMBOURG ET LA SUÈDE
Connaissememts directs pour COPENHAGUE — FINLANDE et les ports de la BALTIQUE
St. SCANDINAVIA 25 décembre.

LIGNE VAN MUYDEN & Cie
BORDEAUX-ROTTERDAM
Connaissements directs pour toute la HOLLANDE, ALSACE et LORRAINE, PAYS RHENANS, tous les ports de la MER du NORD, de la BALTIQUE, de l'AFRIQUE du SUD, et des INDES NEERLANDAISES.
St. MAASTAD, 27 décembre. St. BEATRICE, 20 décembre.
Pasajes, Santander, Bilbao, Gijon, La Corogne,